

N° 19 - Février 2023 • Prix : 2,40 €

# nos chasses en Saône et Loire

Partage et Vie des Territoires

HORS SÉRIE

## Continuons à être chasseurs

Retrouvez toute l'actualité et les infos dont vous avez besoin sur [www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr)



La chasse au féminin



Dans la voie du sanglier



Du terroir à l'assiette

# L'édito de la Présidente

## Chers amis chasseresses et chasseurs de la Saône-et-Loire



Un torrent de haine de plus en plus violent se déverse depuis quelques mois sur la Chasse, véhiculé par des animalistes anti chasse mais désormais aussi par des médias du service public tel que France Inter.

Après le pseudo humoriste « Monsieur Poulpe » qui « veut punir les chasseurs en violant leurs femmes », voilà que nous avons, toujours sur France Inter, l'abjecte Mme Barauskaitė qui dans une chanson traite les chasseurs « de gros dégénérés, de grosses merdes à problème ».

Cette banalisation de propos injurieux - avec un degré de malveillance toujours plus élevé, touche plus de 1 million de familles de chasseurs qui doit demander réparation.

Mais au-delà du monde de la chasse française - 1<sup>er</sup> pays européen en nombre d'adhérents - c'est tout le monde rural qui doit s'inquiéter de ces débordements et notamment les agriculteurs et les pêcheurs de plus en plus souvent pris, eux aussi, pour cible.

Continuons sans relâche à expliquer notre rôle de naturaliste à la fois prédateur, régulateur et protecteur.

Continuons à défendre les valeurs patrimoniales et intergénérationnelles qui sont les nôtres.

Continuons à être présents auprès des pouvoirs publics et des élus départementaux et à être écoutés.

Continuons à défendre notre droit de chasse lié au droit de propriété depuis la révolution française.

Continuons à prendre du plaisir dans la pratique de notre passion tout en observant les règles de sécurité.

Continuons à être fiers de ce que nous sommes et de notre authenticité!

« SEUL L'ARBRE QUI A SUBI LES ASSAULTS DU VENT EST VRAIMENT VIGOUREUX CAR C'EST DANS CETTE LUTTE QUE SES RACINES SE FORTIFIENT » (Sénèque)

Nous avons besoin de racines fortes pour résister!

Amitiés en Saint Hubert

Évelyne Guillon

■ L'édito de la Présidente .....	2
■ Assemblée Générale 2023 .....	3
■ Au coin du bois spécial Saône-et-Loire .....	4
■ Élodie Delor-Berlie Passionnée de vénerie et Bécassière .....	5
■ Le programme EcoLynx .....	7
■ PREVCANAU, des aménagements en faveur de la grande faune .....	8
■ Du Plan de Gestion Bocager au Plan de Gestion Durable des Haies .....	9
■ Bords de champs, pensez-y dès à présent ! .....	9
■ Dans la voie de la bête noire, avec l'Équipage des Roquelins .....	10
■ Les belles taxidermies de François Chambrey .....	11
■ Quelles formations pour 2023 ? .....	12
■ Assurance groupement de chasseurs ...	13
■ Un Dimanche à la Chasse .....	13
■ La communication sous toutes ses formes .....	14
■ Bilan des réunions du Conseil d'Administration, du bureau et des Commissions .....	16
■ Les associations de chasse spécialisées .....	17

Édité Par Versicolor Éditions SARL au capital de 7 050,72 €  
120 rue du docteur Vinaver - 78520 LIMAY  
Tél. : 01 34 78 22 22 - Fax : 01 34 78 04 96  
Email : editions@versicolor.fr - Site : www.noschasses.fr  
n° CPPAP : 0918 K 83457 - ISSN : en cours  
Directeur de la Publication : Charles-Henri Bachelier  
Rédacteur en chef : Benjamin Basset  
Ont collaboré : Vincent Augagneur, Christian Courtin,  
Pascal Durantel, Eric Galan, Peggy Gaultier, Sacha Herrero,  
Alexandre Pizzara, Jean-Christophe Taillefer  
Publicité : Nicolas Zeniodis - Tél. 06 71 80 28 72  
Photo de couverture : Jean-Christophe Taillefer  
Composition : Italic'Communication - Impression : SIB  
Cette revue comporte une entrée tarif réduit pour  
le Salon de Chasse et de la Faune Sauvage 2023.



### CARABINE SAVAGE AXIS FILETÉ

- + Lunette 3-9x40
- + 1 boîte de 20 cartouches  
cal: 222R, 243W, 270W, 30-06
- + Malette

**559 €**



**ARMES ACCESSOIRES VÊTEMENTS  
CARTOUCHES BALL-TRAP**

(Prix par quantité)

Découvrez nos produits sur notre site : [www.armurerie-boichut-balaguer.com](http://www.armurerie-boichut-balaguer.com)

1 et 3, rue Pasteur - Chalon-sur-Saône - Tél. 03 85 48 39 76 - Fax 03 85 93 60 06

# Assemblée Générale 2023

Nous serons dans le Charolais cette année



Parc des expositions du Charolais.

Votre Fédération organise son Assemblée Générale 2023 au Parc des expositions du Charolais à Charolles le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023.

À nouveau, nous nous rencontrerons en présentiel. Cette demi-journée est un moment important pour la vie associative. Elle permet aux adhérents de rencontrer l'équipe fédérale (élus et personnels), de présenter un bilan de l'année écoulée et de lancer la saison future. L'Assemblée Générale est également un lieu où se retrouvent politiques, administrations, collectivités et partenaires. C'est l'occasion pour le monde de la chasse de prouver et de démontrer notre capacité à nous organiser, à fédérer des actions communes, à agir pour la collectivité et surtout à communiquer sur ce qui nous passionne, la chasse.

Cette année, nous allons proposer aux associations de chasse spécialisée de Saône-et-Loire et à d'autres partenaires (financiers, cynégétiques...) de tenir durant cette Assemblée Générale un stand afin de promouvoir leurs activités, leurs produits... (en lien bien évidemment avec l'aspect cynégétique).

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Fédération pour bénéficier d'un emplacement si cela vous intéresse.

Afin de clore cette Assemblée Générale autour d'un moment convivial, un apéritif déjeunatoire vous sera offert. Nous vous remercions de vous inscrire en remplissant le coupon de participation ci-dessous et de nous le retourner avant le 17 mars 2023.

Retrouvez ci-dessous l'ordre du jour complet, les modalités de vote et le coupon réponse.

Nous comptons sur votre présence à cette journée importante pour la chasse et pour les chasseurs.

## Convocation à l'Assemblée Générale 2023

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire aura lieu cette année

le **SAMEDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023**  
À 9 H 00

au Parc des Expositions du Charolais  
46, route de Mâcon  
à CHAROLLES (71120)

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée Générale et accueil par la Présidente Évelyne GUILLON,
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 avril 2022,
- Rapport moral et d'activités de la Présidente,
- Présentation, approbation et quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2021/2022 :
  - Compte-rendu financier, affectation du résultat, bilan ;
  - Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023/2024,
- Présentation et approbation des prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la participation territoriale pour l'exercice 2023/2024,
- Présentation des propositions portant sur les périodes d'ouverture et les conditions spécifiques de chasse pour la saison 2023/2024,
- Présentation de dossiers techniques :
  - PREVCANAUX, limiter les noyades de faune sauvage ;
  - Classement en 2023 des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;
  - Présentation de l'étude Blaireau européen,
- Questions écrites des adhérents adressées à l'Assemblée Générale,
- Signature du contrat de partenariat avec Groupama,
- Clôture de l'Assemblée Générale.

Un temps sera consacré aux échanges dès l'annonce de la clôture de l'Assemblée Générale.

## Conditions de participation aux votes et informations diverses

Il n'y a pas d'élections cette année, tous les votes se feront donc à mains levées



La Présidente Évelyne Guillon lors de l'AG 2022.

avec le principe un adhérent = une voix, sans pouvoir ni voix hectare.

Les adhérents qui ont capacité à voter se verront remettre contre présentation de leur permis de chasser validé pour l'année en cours ou de la carte fédérale d'adhérent, un carton à l'entrée de l'Assemblée Générale qu'ils devront exhiber pour manifester leur vote.

Les adhérents de la Fédération peuvent adresser des questions à l'Assemblée Générale. Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elles doivent être présentées par 50 adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la Fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la Fédération au moins 20 jours avant le jour de l'Assemblée Générale. Il y est répondu durant l'Assemblée Générale. La question est soumise au vote de l'Assemblée Générale sur décision du Conseil d'Administration.

Les documents relatifs aux comptes peuvent être consultés par les adhérents au siège de la Fédération, de préférence sur rendez-vous.



Le Conseil d'Administration élu à l'occasion de la dernière AG.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC 71 LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

### BON DE PARTICIPATION À L'APÉRITIF DÉJEUNATOIRE

Nom : .....

Prénom : .....

Participera(ont) à l'apéritif déjeunatoire.

Nombre de personnes au total : .....

Coupon à retourner avant le 17 mars à la FDC 71

soit à l'adresse postale  
Le Moulin Gandin  
24, rue des 2 Moulins  
CS 90002 - 71260 VIRE

soit par mail à :  
fdc71@chasseurdefrance.com

## Demande de destruction



La pie s'attaque aux couvées des autres espèces.

Le préfet peut accorder de février à septembre des autorisations individuelles de destruction à tir d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, bernache du Canada, fouine, martre, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, étourneau sansonnet, pigeon ramier). Cela permet aux titulaires du droit de destruction d'assurer la régulation de ces espèces et de limiter les dommages qu'elles peuvent causer, notamment durant la période de fermeture de la

chasse. Ces dernières années, les demandes d'autorisation de destruction se faisaient sur papier.

Depuis l'année passée, cette procédure a été dématérialisée, ce qui permet de gagner du temps et de simplifier les démarches. Les demandes d'autorisation de destruction se font directement en ligne sur le site internet [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr). Elles ne font donc plus l'objet d'un visa par le maire ni par la Fédération des chasseurs.

La liste actuelle des ESOD du groupe 2 pour la Saône-et-Loire est valable jusqu'au 30 juin 2023. Vous devrez prendre connaissance du futur classement fixé par arrêté ministériel pour les 3 prochaines années et entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La FDC 71 a participé activement à ce dossier d'une grande complexité demandant de plus en plus d'informations pour argumenter le futur classement pour notre département.

## Collectes 2023 des preuves de captures d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)

La Fédération départementale des chasseurs, en collaboration avec l'Association des piégeurs agréés de Saône-et-Loire et l'Association départementale des équipages de vénerie sous terre, propose 9 permanences sur le département de fin mai à mi-juin 2023. L'objectif est de rencontrer les chasseurs, les piégeurs et les déterreurs pour la déclaration de leurs captures de la saison 2022/2023. **L'accueil est prévu de 18 à 20 heures.**

LIEU	DATE
Siège de la FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins - 71260 Viré	Mercredi 31 mai
Terrain du jeu de boules - 71240 Laives	Judi 1 <sup>er</sup> juin
Chez M. Guy Barnay - Varolles - 71400 Saint Forgeot	Vendredi 2 juin
Auberge de la Coudraie - 71300 Saint Bérain Sous Sanvignes	Mercredi 7 juin
Préfabriqué - Salle des Fêtes - 71460 Genouilly	Judi 8 juin
Mairie - Cour d'École - 71600 Saint Yan	Vendredi 9 juin
Maison de la Nature - 115, rue de la Quemine - 71500 Branges	Mardi 13 juin
Abri des Chasseurs - Le Bourg - 71310 Serley	Judi 15 juin
Cour d'École - 71110 Briant	Vendredi 16 juin

## Ce qui change en 2023

### Une nouvelle version de l'espace adhérents

Depuis plusieurs années, la FDC 71 propose un espace adhérents. Il offre entre autres la possibilité aux adhérents territoriaux de faire leurs demandes de plan de chasse et de plans de gestion et de déclarer leurs prélèvements directement en ligne. La FDC 71 était d'ailleurs déjà précurseur en la matière. La Fédération a mis en place une nouvelle version de l'espace adhérents. Outre les avantages dont ils bénéficiaient déjà, les chasseurs peuvent désormais s'inscrire directement, aux diverses formations proposées par celle-ci. Ils peuvent consulter leurs factures (voir les réimprimer) et d'autres nouveautés sont à venir. Cette nouvelle évolution se veut également plus simple et plus conviviale d'utilisation.

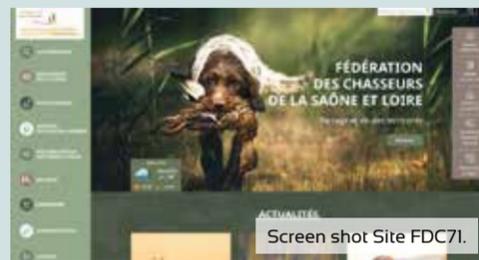
### Un site internet revu au goût du jour

La Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire a décidé de renouveler son site internet au service des chasseurs et de tous les internautes. Les contenus vont largement

être modifiés et les mises à jour nécessaires réalisées. Si l'adresse du site est inchangée ([www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr)), le visuel et les fonctionnalités vont évoluer.

Sur la page d'accueil, vous retrouverez :

- sur la gauche, 8 rubriques permettant d'accéder à un grand nombre d'informations : La Fédération, Découverte de la chasse, Faune sauvage, Habitats de la faune sauvage, Réglementation et documents utiles, Sécurité, Formations, Communication ainsi qu'un espace Contact pour nous joindre,
- sur la droite, 5 boutons fixes permettant de faire des démarches en ligne :



Screen shot Site FDC71.

## Système d'Informations sur les Armes

Obligation pour les chasseurs de créer un compte numérique avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Mis en place depuis le 8 février 2022, le SIA vient, à l'heure du numérique, assurer la traçabilité des armes des catégories A, B et C détenues par les chasseurs, tireurs sportifs et collectionneurs, et remplace ainsi l'ancien fichier Agrippa. Ce nouveau système répond pour l'Administration à deux enjeux, la conjugaison d'un allègement des démarches administratives (délais de traitement réduit, sécurisation des données) et une meilleure traçabilité des armes en circulation sur le territoire national.

Les chasseurs devront réaliser des démarches numériques en ligne afin d'être en conformité au vu des armes détenues :

- Pour les détenteurs d'armes non soumises à déclaration : aucune démarche à réaliser.
- Pour les détenteurs d'armes soumises à déclaration : vous devez créer un compte numérique SIA avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 sur l'application mobile ou le site internet SIA mis en place par l'administration.

Une fois ce compte créé, vous devrez vérifier que vos armes soumises à déclaration soient bien mentionnées dans ce râtelier numérique. Le cas échéant, vous pourrez modifier et/ou corriger les informations inscrites sur ce râtelier. Dès l'ouverture du compte, vous avez 6 mois pour procéder aux diverses modifications.

Afin de faciliter la création d'un compte SIA et son utilisation plusieurs supports d'aide sont mis en ligne. Il est également possible de se rendre aux permanences organisées en préfecture ou sous-préfecture.

- espace Adhérents : accès à l'espace sécurisé des adhérents de la FDC 71 (chasseurs et responsables de chasse) ;
- valider son permis : pour valider le permis de chasser, imprimer un duplicata de la validation...
- s'inscrire au permis : pour les personnes souhaitant passer leur permis de chasser ou demander un duplicata de leur permis de chasser ;
- formation décennale sécurité : pour que les chasseurs s'inscrivent à une formation en présentiel ou en distanciel ;
- démarches en ligne : pour les démarches les plus communes à réaliser telles qu'une demande de destruction, la déclaration de dommages, une réponse à une consultation publique...

Parmi les nouveautés, il y a la gestion des petites annonces. Pour passer une annonce, il faudra créer un compte qui permet, une fois les annonces validées par la FDC 71, de pouvoir les gérer soi-même.

Le changement de site permettra également d'avoir une visibilité plus performante sur smartphone.

### L'inscription au permis de chasser pour partie dématérialisée

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), organisme public en charge de l'examen du permis de chasser a mis en place une nouvelle procédure d'inscription à cet examen. Depuis le 10 janvier 2023, l'inscription et le paiement se font **uniquement en ligne** sur un site réservé à cet effet.

Sur la page d'accueil du nouveau site internet de la FDC 71, vous avez 1 bouton « S'inscrire au permis ». En cliquant sur celui-ci, vous accéderez à un espace comprenant le lien pour



Attention à la date limite du 30 juin 2023.

Détenir un compte personnel SIA permettra notamment de simplifier l'achat d'armes auprès d'un armurier car tous les justificatifs seront conservés dans le compte du chasseur. L'armurier pourra notamment vérifier qu'il dispose bien d'une validation de son permis pour l'année N ou N-1. En revanche, l'armurier ne pourra pas avoir accès à ses données personnelles. Par le biais de son compte personnel, un chasseur pourra également générer jusqu'à deux cartes européennes d'armes à feu par jour et effectuer des démarches administratives. Après avoir créé son compte, un chasseur pourra avoir connaissance en temps réel de l'état de son râtelier. En effet, en cas d'achat d'une arme auprès d'un armurier, l'arme est transférée en temps réel sur le râtelier numérique de l'acquéreur. La transmission de la déclaration à la Préfecture se fait également en temps réel.

vous inscrire au permis de chasser ainsi qu'une notice explicative. Le futur candidat, après avoir complété ses coordonnées, devra alors s'acquitter de la somme demandée par l'OFB, soit par virement, soit par carte bancaire (les chèques envoyés à la Fédération ne sont plus acceptés). Une fois l'inscription validée en ligne par le futur candidat, la procédure reste inchangée. Ce dernier devra, comme par le passé, imprimer le cerfa, le signer, puis le retourner à la FDC 71 accompagné du certificat médical, de la photocopie d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité normalisée et, éventuellement, du document relatif aux obligations du service national. À réception du dossier complet et conforme, la Fédération enverra gratuitement le manuel de préparation aux questions théoriques de l'examen du permis de chasser.

Puis quand l'OFB aura validé informatiquement le dossier, la Fédération pourra affecter le candidat aux séances théorique et pratique. Une fois ces 2 séances suivies, le candidat sera convoqué à l'examen. Il est à noter que dorénavant les convocations sont envoyées exclusivement par mail.



Le précieux sésame.

# Élodie Delor-Berlie

## Passionnée de vénerie et Bécassière

Par amour du chien, Élodie Delor-Berlie pratique davantage la vénerie, notamment celle du lièvre. Cependant, elle aime aussi chasser au chien d'arrêt. Nous avons suivi cette passionnée lors d'une de ses escapades bécassières sur la commune de Burgy.



Élodie Delor-Berlie

Élodie est une cavalière émérite. Mais c'est sans doute moins son intérêt pour l'équitation que son amour des chiens qui l'ont conduite à pratiquer la vénerie, et plus précisément celle du lièvre. Une passion pour le moins précoce si l'on s'en réfère à l'historique de son apprentissage cynégétique. On ne peut parler de premiers pas au sens strict du terme, eu égard à son initiation... effectuée alors qu'Élodie ne savait pas encore marcher ! Car ses premiers émois cynégétiques, elle

les vécut à tout juste 18 mois dans un porte-bébé, sur le dos de sa maman qui pratiquait, avec son mari, vénerie et chasse à tir du grand gibier en Alsace et de la bécasse en Saône-et-Loire et dans l'Ain où la famille habitait. Elle fut aussi très précoce en matière de conduite de chien, puisqu'elle posséda son premier auxiliaire, offert par ses parents, à l'âge de 5 ans seulement. Il s'agissait d'un basset fauve de Bretagne, qu'Élodie ne tarda pas à amener à la chasse, lors des battues de

chevreuils organisées par ses parents. Alors qu'elle avait tout juste une dizaine d'années, Élodie s'initia ensuite à l'équitation. Et elle découvrit avec ses parents, à l'âge de 7/8 ans une autre chasse qui fut une révélation, et qu'elle vécut comme un véritable coup de foudre : la vénerie du lièvre, qu'elle pratique désormais au Rallye Capucin Bourgogne dont les maîtres d'équipage sont Olivier Seguin et Charlotte Goutorbe. Aujourd'hui, elle consacre 90 % de ses activités cynégétiques à la vénerie, et 10 % à la bécasse, sachant qu'elle chasse aussi de temps à autre le canard.

Si la vénerie, en particulier celle du lièvre la passionne autant, c'est d'abord insistente-elle car il s'agit d'une affaire de chiens, et plus précisément de chiens courants, catégorie qu'elle prise tout particulièrement depuis qu'elle a possédé son basset fauve de Bretagne.

### Ruses de lièvres

« La vénerie reste la chasse où le chien courant exprime le mieux son savoir-faire, en ce sens où il peut aller jusqu'au bout des choses sans que son travail soit perturbé par de quelconques interventions humaines, explique la Diane. Ceci contrairement à la chasse à tir conventionnelle où les postés mettent souvent trop rapidement un terme à ses fonctions, à savoir de belles menées derrière des gibiers dont les chiens ont su relever les défauts ».

Et si notre chasseresse aime autant la vénerie du lièvre, c'est parce qu'il s'agit d'un art difficile, qui requiert des chiens d'exception et un engagement physique total, dans le respect des traditions et

l'attachement aux valeurs ancestrales de la chasse. Élodie insiste sur la particularité de cette vénerie qui est complexe. Le lièvre se distingue par une voie légère et par ses ruses, qu'il multiplie à l'envie et qui font de cette chasse un art tout particulièrement subtil. Elle apprécie aussi le côté confidentiel du déduit qui attire moins les foules, qu'un laisser-courre au cerf ou au sanglier. De surcroît, elle adore ces chiens sélectionnés pour chasser le léporidé à courre, des anglo-français de petite vénerie qui, dit-elle, sont criants et joyeux. Elle ajoute apprécier aussi leur petit côté espiègle pour ne pas dire polisson, qui en font de sacrés compagnons de chasse !

Parmi ses beaux souvenirs de chasse : ce jour où sa chienne épagneul breton Varsovie lui arrêta sa première bécasse, alors qu'Élodie avait une vingtaine d'années. Elle rejoigna dans la pente sa jeune auxiliaire bloquée dans un arrêt tendu. Une fois qu'elle fut parvenue à son niveau, l'oiseau prit son envol. Ébahie et incapable du moindre geste, elle demeura littéralement statufiée, ne songeant pas un instant à lever son arme et à tirer tant la scène était belle.

Aujourd'hui, Élodie a certes reporté sa passion de la chasse sur la vénerie. Mais elle n'a pas oublié ses premières émotions bécassières, et continue de traquer la belle des bois avec toujours un plaisir égal quand l'occasion s'en présente, en particulier avec son père adoptif Guy Delor... qui est également son mentor en la matière ! Nous les avons ainsi rejoints sur la commune de Burgy, réputée pour son excellent vin et dont les coteaux boisés accueillent aussi de jolis contin-

Barre de sécurité

**NOUVEAU**  
Pieds réglables à l'arrière

### MIRADOR DE CHASSE

Spécifique battue pour 1 personne  
Conçu en collaboration avec des chasseurs

Montage simple des tubes  
assemblés par clavettes vissées.

Tubes Galva Ø60 x ép. 1.5 mm

Plancher en tôle galvanisée avec emboutis antidérapants.

- ▶ Durée de vie 15 ans minimum
- ▶ Montage simple
- ▶ Origin'Ain
- ▶ Prix ARTINOV 2019

hauteur plancher 1.5 m

Dimensions H x L x P  
2.50 x 0.97 x 1.63 m  
Poids de l'ensemble  
67 kg

**Contrôlé par un organisme certifié**

Charge maxi 200 kg ou 1 personne  
La barre de sécurité doit TOUJOURS être abaissée

SOGNO & FILS - Z.I. Nord - 26 rue de Tarnas - 01100 ARBENT - www.sogno.fr  
Tél. 04 74 77 07 81 - Fax 04 74 77 91 01 - E-mail : sogno.laser@wanadoo.fr



gents bécassiers en migration et en hivernage. Élodie n'a plus de chien d'arrêt mais qu'importe : les pointers de son père, Plume et Lusty sont là pour compenser ce manque. Pourquoi des pointers ?

« J'ai d'abord chassé avec des épagueuls bretons, qui ont trouvé leurs limites sur les coteaux calcaires, accidentés et caillouteux de Cluny où mes chiens manquaient de puissance. C'est alors que j'ai fait le choix du pointer ».

Les deux chiens ne manquent pas d'allant sur les versants escarpés de Burgy dominant le vignoble. Et ils finissent par bloquer en un superbe arrêt à patron un oiseau. Guy et Élodie s'approchent en

silence, et la bécasse prend d'un coup son envol. Hélas, l'oiseau part, au ras du sol en adoptant une trajectoire chaloupée. Par souci de sécurité pour leurs chiens, nos amis s'abstiennent de tirer. Plus loin, la plus jeune des deux chiennes pointers arrête une seconde bécasse dans une grosse haie de plaine. Et Élodie la foudroie d'un joli coup de fusil, tiré avec son calibre 20 Merkel. Une belle conclusion d'une petite matinée pluvieuse, qui se termine à la cabane de chasse dans un moment de convivialité avec Lionel Champanay, président de la société de chasse locale.

Pascal Durantel

## Suivi Bécasse

Les intérêts du baguage  
et de la lecture d'ailes

Au cours de la campagne cynégétique 2021/2022, les 3 techniciens bagueurs de la FDC 71 ont effectué 17 sorties réparties sur 17 communes différentes. 5 bénévoles ont participé aux sorties. Pas moins de 92 bécasses ont pu être observées, et 32 d'entre elles ont été capturées avant d'être baguées. Il convient de préciser que, lors de cette saison, aucun oiseau déjà bagué n'a fait l'objet d'une reprise. Ces études sont réalisées en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), à travers le Réseau Bécasse qui collecte et analyse les données au niveau national. L'intérêt de ces travaux est d'une part d'obtenir des informations sur le parcours migratoire de l'oiseau, d'autre part de qualifier la qualité de la reproduction grâce à l'âge-ratio des oiseaux capturés, par la lecture des ailes. En parallèle, pour la troisième saison consécutive, la Fédération a noué un partenariat avec l'antenne départementale du Club National des Bécassiers. L'objectif est de récolter les ailes des bécasses prélevées afin de compléter les données déjà collectées lors de opérations de baguage. Lors de la saison précédente ce ne sont pas moins de 17 chasseurs différents qui ont recueillis 85 ailes de bécasses. Enfin, toujours en collaboration avec l'OFB, la FDC 71 participe au suivi de la reproduc-



La manipulation de l'oiseau pris nécessite bien des précautions.

tion de la bécasse des bois, puisque le Morvan constitue l'une des principales zones de nidification de l'espèce dans l'Hexagone.

Si vous prélevez une bécasse des bois baguée, la FDC 71 vous invite à noter le numéro inscrit sur la bague, la date du prélèvement, le lieu et le poids de l'oiseau, et à lui retourner l'ensemble de ces informations. Une fois les données analysées, votre interlocuteur technique se fera un plaisir de vous retourner toutes les informations liées à la capture de l'oiseau via une fiche.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le technicien en charge du sujet, Édouard Buisson au 06 77 10 83 98.**

Eric Galan

## Du carnet bécasse à Chassadapt

La bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), limicole migrateur, est un gibier particulièrement apprécié des chasseurs et qui prend ses quartiers d'hiver en France d'octobre à mars. Sa population fait l'objet de prélèvements qui voici, un peu plus de 10 ans, n'étaient pas précisément évalués.

Mais depuis 2011, la donne a changé.

Outre ces prélèvements, l'espèce peut subir selon les années des aléas climatiques défavorables sur ses sites de reproduction. De la même façon, ses secteurs d'alimentation en hivernage peuvent connaître des modifications importantes. C'est pourquoi, afin de mesurer et maîtriser les prélèvements de la bécasse des bois, d'améliorer la connaissance de l'espèce et d'assurer la pérennité de sa chasse, et comme l'a souhaité l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs réunie le 31 mars 2011, un prélèvement maximal autorisé (PMA) de trente oiseaux par chasseur et par saison cynégétique a été instauré par arrêté ministériel en date du 31 mai de la même année ; ce PMA étant associé à un dispositif de marquage sur l'ensemble du territoire métropolitain. Certains arrêtés départementaux vont toutefois plus loin en inscrivant des PMA quotidien et/ou hebdomadaire. Ainsi en Saône-et-Loire, si aucune restriction à la semaine n'est à noter, chaque bécassier ne peut néan-

moins récolter plus de 4 oiseaux par jour de chasse.

### Tout à gagner avec Chassadapt

Le carnet d'enregistrement des prélèvements, né dès le début de la campagne 2011/2012, reste encore à ce jour d'actualité. Pour autant, depuis 2019, il peut, pour qui le souhaite, être remplacé par une version numérique, à savoir l'application Chassadapt mise à disposition par la Fédération Nationale des Chasseurs. Cette application pour smartphone respecte les mêmes caractéristiques que la version papier, chaque titulaire d'une validation annuelle du permis ne pouvant avoir qu'un seul et unique compte. « Ce système présente bien des avantages, tant pour nous fédération que pour le chasseur lui-même », précise Christophe Rodrigues responsable du guichet unique et du suivi informatique de l'application de la FDC 71. « Il est vrai que du point de vue administratif et gestion, l'application Chassadapt simplifie considérablement la récolte des données. Pour le chasseur, les atouts sont multiples.

Le collage des étiquettes n'est pas toujours aisé, notamment par temps pluvieux. Il est également nécessaire de retourner le carnet à la fédération avant toute nouvelle validation, et au plus tard le 30 juin, faute de quoi aucun renouvellement de carnet ou demande d'accès à l'application ne pourra être acté. Enfin, le chasseur a moins de risque d'égarer son smartphone que le carnet ». Pour qui souhaiterait s'affranchir de ce carnet, et passer à Chassadapt, il est toutefois important de préciser qu'un minimum de réseau 4G ou Wifi est nécessaire pour ouvrir l'application. Aussi, mieux vaut-il être prudent et l'activer avant de s'enfoncer au plus profond des bois. Une fois l'application lancée, elle le reste pour 24 heures.

Vous l'aurez compris, la FDC 71, invite dans la mesure du possible les chasseurs à opter pour l'application numérique. Les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes puisque, lors de la saison 2022/2023, 2761 carnets papier ont été attribués contre 1344 comptes ou accès Chassadapt. Si ce dernier chiffre semble encore faible au regard du nombre de bécassiers, il convient cependant de noter qu'il est en très nette augmentation depuis deux ans. « Les efforts sont néanmoins à poursuivre », conclut Christophe Rodrigues.

Eric Galan



# Le programme EcoLynx

À l'initiative de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), un projet d'envergure nationale sur le lynx boréal est mis en place pour mettre en cohérence les suivis réalisés dans les différents départements des régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes et Grand Est. En 2022, la Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire a décidé de s'impliquer activement dans l'étude des populations du félin.

Depuis plusieurs années, un suivi est déjà effectif par les Fédérations départementales des chasseurs du Doubs et du Jura, sachant que ce dernier, limitrophe de la Saône-et-Loire, compte à lui seul 80 % des effectifs français. Située sur ce qu'il convient d'appeler un « front de colonisation », la Saône-et-Loire a ainsi souhaité s'investir dans le suivi de l'espèce afin d'enrichir ses connaissances, notamment sur sa dispersion. Ce projet est financé dans le cadre de l'écocontribution, fonds pour soutenir des actions en faveur de la biodiversité, auquel les chasseurs contribuent en validant leur permis de chasser. Le dossier est dirigé par la FNC en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Direction régionale de l'environnement, de l'alimentation et du logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté qui participe également à son financement. Chaque Fédération départementale impliquée appliquera le même protocole scientifique afin de permettre l'harmonisation des données. Ces travaux s'intègrent au Plan National d'Actions (PNA) lynx.

## Le PNA comme outil de gestion

Un PNA est un outil qui vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'une espèce sauvage menacée ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Il définit une stratégie d'actions à moyen ou long terme (5 à 10 ans). Le PNA lynx

s'étale ainsi sur la période 2022-2026. Ses objectifs sont :

- d'agir sur les menaces directes et les freins identifiés à la conservation et au développement des populations,
- de travailler à une meilleure acceptation de l'espèce et à une meilleure coexistence avec les activités humaines,
- d'améliorer les connaissances sur l'espèce et de renforcer le suivi des populations,
- de mener des campagnes d'information, de sensibilisation et de diffusion des connaissances sur l'espèce.

## L'implication de la FDC 71

« Notre objectif est de permettre la remontée d'un maximum d'informations sur la présence du lynx en Saône-et-Loire qui seront transmises à la FNC ainsi qu'au réseau Loup-lynx de l'OFB », précise Robin Grémillon, technicien fédéral en charge du dossier grands prédateurs. « Notre volonté est de développer la collaboration avec l'ensemble des structures concernées par ce sujet afin d'être le plus cohérent et transparent possible. Le suivi consiste à mettre en place un réseau de pièges photographiques sur les zones où la présence du lynx est suspectée et/ou sur celles potentiellement favorables au développement de l'espèce. Les clichés permettront par la suite d'identifier les individus par photo-identification. Ce type de suivi a également comme avantage de s'effectuer en toute discrétion et de ne pas



## Pour rappel

Le lynx est une espèce strictement protégée tant au niveau national qu'europpéen par la convention de Berne de 1979, la convention de Washington (CITES) de 1973, la directive Habitat Faune Flore de 1992, ainsi que par plusieurs arrêtés nationaux. Elle est également classée sur la liste rouge de l'UICN et son statut est identifié comme « En Danger (EN) » au niveau national.

perturber l'ensemble de la faune au sein de ses habitats naturels ». À terme, la FDC 71 envisage l'installation d'une trentaine de ces pièges photos sur l'ensemble du département. Ils seront bien entendu placés avec l'accord écrit des propriétaires des secteurs ciblés et en collaboration avec les détenteurs de droits de chasse. Il est important de savoir que chaque lynx possède un pelage unique qui représente, en quelque sorte, sa carte d'identité. « Quand un sujet est photographié dans de bonnes conditions et que les deux flancs peuvent être pris, nous pouvons procéder à une identification complète grâce à la disposition des taches (spots ou ocelles) présentes sur le pelage », poursuit Robin Grémillon. « Chaque individu ainsi identifié est entré dans une base de données du réseau Loup-lynx de l'OFB ; cela permet d'inventorier tous les animaux observés et de suivre leurs parcours ».

Il est légitime de se demander pourquoi la FDC 71 s'implique dans le suivi de cette espèce protégée. Le technicien s'en explique : « Les Fédérations départementales des chasseurs sont agréées au titre de la protection de l'environnement, il est donc tout à fait légitime que nous puissions apporter notre pierre à l'édifice dans le suivi et la préservation de cette espèce. De plus les Fédérations ont participé activement à l'élaboration du Plan national d'actions en faveur du lynx et sont directement impliquées. Nous avons également un schéma départemental de gestion cynégétique en Saône-et-Loire (2019-2025), approuvé par le Préfet, et dans lequel nous avons comme objectifs le recueil d'informations sur la présence du lynx et du loup, ainsi qu'un travail d'information et de communication auprès des chasseurs. Il est donc important que nous nous impliquions dans le suivi du lynx dont les populations sont encore fragiles au sein du territoire national ».

## Faut-il s'inquiéter de la présence du lynx ?

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la FDC 71 se félicite d'avoir pu déjà photographier 4 individus différents depuis octobre 2022. Le premier, à deux reprises, au sud-est du département en limite du Jura ; le second et le troisième dans le Tournugeois en novembre et décembre et le quatrième en décembre dans le Clunysois. La situation en Saône-et-Loire n'est donc pour l'heure aucunement comparable avec celle du Jura. Le régime alimentaire du lynx se constitue essentiellement de petits cervidés (comme chevreuil) et de lagomorphes (lièvre). Néanmoins les lynx ont un territoire relativement étendu compris entre 150 et 400 km<sup>2</sup>. Certes la présence de lynx entraînera de la prédation sur la faune sauvage, c'est un fait, mais au vu du territoire étendu de l'espèce et de sa faible densité dans le département, cet impact ne sera que minime sur les territoires, comparé aux mortalités extra-cynégétiques comme les collisions. « La FDC 71 développe également des suivis des populations de chevreuil », précise Robin Grémillon en guise de conclusion. « Il sera donc intéressant de mettre en lien les résultats des suivis des deux espèces afin d'observer si des fluctuations des effectifs de chevreuil peuvent-être liées, ou non, à la présence du lynx ».

La FDC 71 encourage les chasseurs à la contacter en cas de traces ou d'indices potentiels à la présence du lynx boréal : carcasses de chevreuil, empreintes, contact visuel, etc. Les techniciens de la FDC 71 restent mobilisés pour échanger et répondre à toute question sur le sujet.

Sacha Herrero

## Que faire si je pense avoir détecté la présence d'un Lynx ?

### CONTACTEZ

**Robin Grémillon - 06 08 84 52 74**

Technicien de la FDC 71 en charge du dossier « Grands prédateurs » et correspondant du réseau Loup-lynx.

Il pourra répondre à vos questions et est habilité à effectuer des relevés officiels d'indices de présence de cette espèce.

**Vous pouvez également contacter le technicien de votre secteur.**



Pas moins de trois canaux d'importance différente, le canal du Centre (112 km), celui de Roanne à Digoin (18 km) et le Canal latéral de la Loire (2 km) traversent le département de Saône-et-Loire. Sur certains secteurs, il n'est pas rare de trouver des cadavres d'animaux noyés, comme le confirment épisodiquement certains témoignages. Ces voies navigables constituent en effet des discontinuités écologiques et font partie des infrastructures les plus infranchissables pour la faune sauvage. Le problème ne date certes pas d'hier, et avait déjà fait l'objet d'études et de travaux au début des années 2000. La FDC 71 avait ainsi monté à l'époque un projet pour l'installation d'échelles à gibier sur le canal du Centre. Les travaux avaient alors été soutenus et financés par le Conseil Régional de Bourgogne, et la mise en place réalisée en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF), organisme de gestion des canaux en Saône-et-Loire. En septembre 2003, 13 de ces échelles avaient pu être installées, 8 sur la commune de Palinges et 5 sur celle de Volesvres. Sur l'ensemble de ces dispositifs, aucun d'entre eux n'est plus aujourd'hui fonctionnel. Les raisons sont multiples, à commencer par le manque d'entretien et la dégradation dans le temps. À cela il convient d'ajouter que ces aménagements étaient peu détectables visuellement par la grande faune, et trop étroits pour lui faciliter la remontée. Le problème reste donc récurrent, et les noyades recensées ne sont pas sans poser plusieurs difficultés ; d'un point de vue biodiversité (préservation des espèces, rupture des continuités écologiques), certes, mais aussi sanitaires (décomposition des cadavres accompagnée du développement de bactéries) et touristiques. On imagine sans mal le désagrément procuré par la découverte de ces cadavres auprès des nombreux randonneurs et vététistes qui empruntent les voies vertes longeant le canal du Centre.

Face à ces enjeux, et suite aux sollicitations de plusieurs responsables de territoires de chasse, la FDC 71 a décidé en 2021 de se rapprocher du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour l'accompagner dans un nouveau projet. La réflexion porte cette-fois-ci sur



## PREVCANAUX, des aménagements en faveur de la grande faune

**En plus des problématiques de mortalités extra-cynégétiques liées aux infrastructures routières, et sur lesquelles elle travaille déjà, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire (FDC 71) se penche à présent sur les canaux qui traversent le département.**



l'ensemble des canaux traversant le département. Ce projet ambitieux a pour objectif d'identifier les zones les plus accidentogènes, c'est-à-dire celles faisant obstacle à la libre circulation de la faune sauvage, afin de les rendre le plus perméable possible pour réduire de façon drastique la mortalité constatée. Ce dossier fait l'objet d'une demande de financement par l'écocontribution alimentée financièrement - rappelons-le - par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), mais aussi par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et Voies Navigables de France (VNF).

### Avant tout, identifier les zones à risques

Ce projet, qui porte le nom de PREVCANAUX, doit se dérouler sur une période de trois ans, à compter du 18 novembre dernier. Courant 2023, la première phase sera consacrée à la réalisation des études de prospection et aux diagnostics

de la transparence écologique des canaux. Pour faire face à cet objectif, la FDC 71 souhaite développer un partenariat avec VNF, organisme avec lequel des relations ont d'ores et déjà été établies. Concernant l'identification des zones à risque, une première enquête a été réalisée, courant 2022, par la FDC71, auprès des responsables de territoires de chasse jouxtant les canaux permettant de rassembler de précieuses informations sur les cas de mortalités par noyade. Il sera également fait appel à la base de données FAUNEINFRA71, (lire Nos Chasses en Saône-et-Loire N° 18 août 2022).

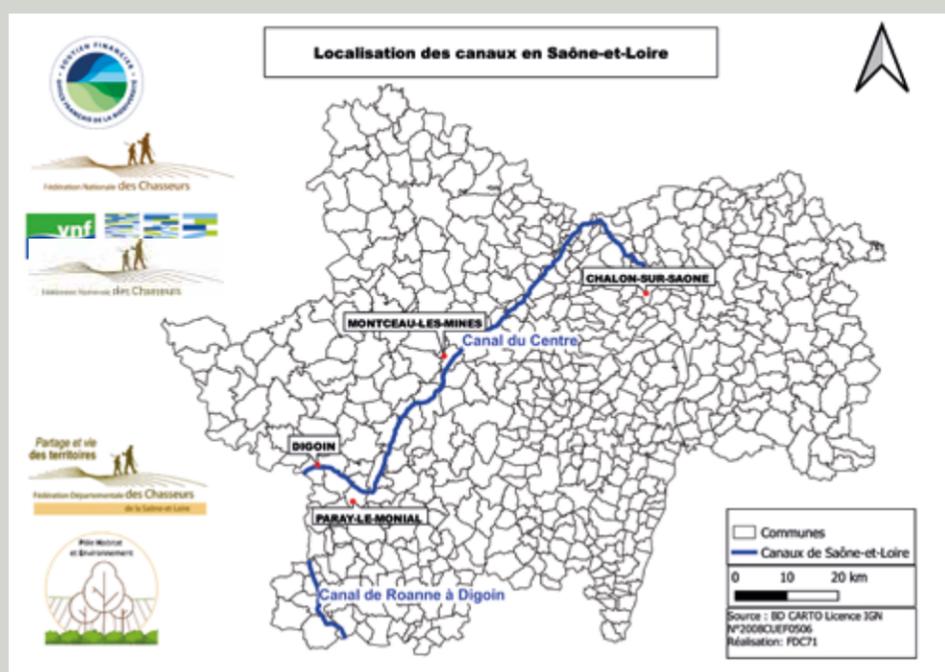
En parallèle, les techniciens de la FDC 71 entameront en mars 2023 une phase de prospection de terrain sur la totalité du linéaire des canaux traversant le département. Celle-ci aura pour objectif de compléter les données déjà collectées, en relevant les coulées de proximité empruntées par les grands animaux, leurs zones de remises proches et favorables, les ouvrages hydrauliques, les passages inférieurs et supérieurs au niveau des canaux, ainsi que les divers obstacles (palplanches, clôtures, etc...) faisant entrave au libre déplacement de la faune sauvage. L'analyse de l'ensemble de ces données aboutira à une cartographie précise de l'intégralité des canaux, répertoriant les tronçons les plus accidentogènes, les secteurs de rupture de continuité des corridors écologiques, les traces connues de passage et devra ainsi mettre en avant les sites à aménager.

Cette première année sera également dédiée à la seconde phase du projet, à savoir la préparation des travaux. La FDC 71 compte, entre autres, s'appuyer sur les expériences des Fédérations voisines de la Nièvre et de la Côte-d'Or, initiatrices toutes deux d'aménagements similaires. Au chapitre des contraintes, il convient de préciser que devra être prise en compte la conservation des amphibiens et reptiles durant la réalisation des chantiers. Des contacts ont d'ailleurs déjà été pris en ce sens avec les associations de protection de la nature compétentes. Les secteurs nécessitant des aménagements spécifiques seront ensuite validés avec VNF. Le Conseil Départemental sera consulté si ces derniers venaient à concerner les voies vertes ou bleues. Enfin, un cahier des charges sera établi, qui servira de base à la recherche des différents prestataires techniques.

Les deux années suivantes seront consacrées à la réalisation des travaux permettant de rétablir au mieux les continuités écologiques le long de ces voies navigables. Quatre aménagements sont ainsi respectivement prévus au cours de 2024 et 2025, soit 8 au total. Il est fort probable que si les recherches bibliographiques et les résultats obtenus par la FDC 58 se confirment, la plupart des sites retenus bénéficieront d'enrochements de 5 à 6 mètres de large offrant des points de fuite facilement repérables par les animaux à la nage. Le choix d'une couleur claire pour les pierres permettra aux animaux de bien détecter l'aménagement en créant une différence de contraste avec l'environnement autour, et rendre le dispositif encore plus visible par la faune. Dans tous les cas, la disposition de ces aménagements sera validée de concert avec VNF. Un suivi, réalisé à l'aide de pièges photographiques, sera mis en place dès la fin des travaux de manière à s'assurer de l'efficacité de chacun des dispositifs. Durant 12 mois, un relevé des images sera organisé toutes les deux semaines. Il va sans dire que pour être pérennes, ces dispositifs devront faire l'objet d'un entretien régulier : recharge en granulats, entretien de la végétation alentour, etc.

En guise de conclusion, la FDC 71 tient à préciser que via ses propres outils de communication, mais aussi via la presse départementale, elle tiendra informée ses adhérents et le grand public de l'avancée des travaux. Afin d'alimenter sa base de données en temps réel, elle demande par ailleurs à toute personne constatant un cas de mortalité par noyade de bien vouloir remonter l'information au technicien en charge du dossier, Alexis Gallay au 06 08 96 84 16.

Jean-Christophe Taillefer



# Du Plan de Gestion Bocager au Plan de Gestion Durable des Haies



Historiquement le Plan de Gestion Bocager (PGB) avait pour objectif d'inventorier le bocage d'un territoire, notamment chez les exploitants agricoles. Récemment, il a cédé place au Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH). Si rien ne change réellement sur le fond, la forme est désormais normalisée.



La haie, élément bocager riche en biodiversité.

À partir d'un inventaire, d'un classement et d'une cartographie le PGB permet de diagnostiquer l'état d'un bocage et de pouvoir ainsi définir une stratégie de gestion future. Parmi les éléments qui composent le bocage, l'état des haies joue un rôle prépondérant. Celles-ci ont en effet des avantages multiples tant sur le plan agronomique que faunistique. Elles permettent, entre autres, de protéger partiellement les troupeaux des aléas climatiques que sont le vent, le soleil et le froid. Elles servent aussi de réserve à toute une microfaune d'auxiliaires des cultures qui, en limitant les ravageurs, ont pour conséquence directe de réduire de manière significative l'utilisation de produits phytosanitaires. De la même façon, elles abritent de nombreuses espèces des intempéries et de la prédation et contribuent à la nidification des passereaux.

Enfin, les haies favorisent le drainage naturel et jouent du coup un rôle de barrière à l'érosion des sols.

Forte de ces enjeux, la FDC 71 apporte une aide à l'exploitant, en planifiant avec lui les travaux d'entretien, d'amélioration, voire en lui proposant de nouvelles plantations de haies, de façon à rendre son bocage plus cohérent pour atteindre ces divers objectifs. Toujours au chapitre des conseils, les techniciens de la FDC 71 orientent l'exploitant sur l'amélioration de ses pratiques, notamment en termes d'utilisation des divers outils. À titre d'exemple, il est ainsi fortement déconseillé d'utiliser une épareuse pour l'entretien des haies matures qui présente l'inconvénient de déchiqueter les branches. Mieux vaut lui préférer le lamier à scie qui coupe plus proprement et n'obère pas la croissance des arbres. A contrario, il peut

parfois être nécessaire de ne pas couper ces arbres, mais de les laisser pousser pour prévenir l'érosion des sols, notamment en bord de rivière. Les multiples plus-values obtenues grâce à une saine gestion du bocage sont bénéfiques tant pour l'agriculteur que plus généralement pour la société. Outre les avantages agronomiques et de bien-être animal évoqués que peut en tirer l'exploitant, la gestion des haies favorise en effet le développement de la biodiversité, maintien ou crée des paysages agréables pour la population et les utilisateurs de la nature, et contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau et à l'abaissement des températures.

Pendant 7 ans, la FDC 71 a ainsi multiplié ces opérations à l'échelle du département au titre du PGB. Depuis maintenant deux ans, celles-ci entrent dans le cadre du nouveau PGDH.

À l'instar de l'ancien PGB, ce dernier est un outil d'état des lieux et de connaissances, de planification des travaux d'entretien, et de valorisation des haies à l'échelle d'une exploitation. Si rien ne change sur le fond, la forme est désormais normalisée puisque les techniciens s'appuient à présent sur un plan type de document et un socle commun d'état des lieux : linéaires, densités, typologie des haies, objectifs, etc. Le PGDH permet ainsi d'alimenter une base de données concrète à l'échelle nationale. Il concourt également à la mise à jour des cartes de l'Institut National de Géographie. Enfin, il offre à l'exploitant l'avantage de pouvoir prétendre à des financements. Concrètement, ce dernier peut faire valoir son PGDH pour percevoir différentes aides. Sur justificatifs, il peut bénéficier de paiements pour services environnementaux (PSE). Il s'agit d'une rémunération à laquelle l'agriculteur peut prétendre lorsqu'il contribue à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire profit (stockage carbone, préservation de la qualité de l'eau, biodiversité...). Il convient de préciser que ces PSE engagent l'exploitant et sont évidemment conditionnés à l'atteinte de résultats. En outre, dans le cadre de la Politique Agricole Commune, le fait d'être détenteur PGDH, et d'avoir obtenu le label « Haies » permet d'accéder à des financements supplémentaires. À titre d'information, on notera que le PGDH est cofinancé par l'écocontribution et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Outre les intérêts qu'ils présentent en faveur des écosystèmes, tous ces efforts menés en faveur de la gestion du bocage ont pour conséquence directe de faire enfin reconnaître le monde agricole comme un acteur multifonctionnel de notre société. En plus des biens primaires qu'il produit pour nous nourrir, gardons à l'esprit que l'agriculteur assure bien d'autres fonctions, sur le plan environnemental, certes, mais aussi économique et social.

Christian Courtin

## Bords de champs, pensez-y dès à présent !

Suite à la parution des deux guides d'actions agro-environnementales présentés dans notre numéro 17 de mars 2022, la FDC 71 est devenue compétente en matière de gestion des bords de champs.

Zones non productives spontanées, parfois implantées, les bords de champs se situent entre la culture et tout autre milieu adjacent, qu'il s'agisse d'une haie, d'un chemin, ou d'un fossé... Le bord de champ, s'il est bien géré, peut jouer plusieurs rôles essentiels : refuge pour la faune sauvage, ressources pour les insectes pollinisateurs, habitat pour les auxiliaires de cultures comme les carabes. A contrario, une mauvaise gestion peut engendrer des problèmes agronomiques sur la culture à proximité, comme le développement de certaines espèces exotiques envahissantes, à l'instar de l'ambrosie, la bergerette du Canada et/ou certaines adventices comme le panic pied de coq, les bromes ou encore les vulpins pour ne citer que celles-ci. La bonne gestion, voire l'implantation d'un mélange d'espèces



Le bord de champ, un espace à ne pas négliger.

adaptées, en plus d'être favorable à la faune, s'avère donc une solution particulièrement intéressante pour lutter de façon efficace contre ces problèmes agronomiques.

La FDC 71 se propose ainsi d'accompagner les exploitants pour établir un diagnostic préalable de la bordure du champ, voire de leur apporter une aide financière dans le cas d'une éventuelle implantation. Avec des semis pouvant être réalisés au printemps cette action se prépare dès maintenant. De façon identique, la Fédération peut apporter son soutien technique et financier sur les problématiques de bords de chemin, de bandes enherbées et de jachères fleuries. L'ensemble de ces thématiques sont particulièrement développées en partenariat avec la Coopérative agricole Bourgogne du Sud.

Pour de plus amples informations et conseils sur tous les sujets environnementaux, contactez :

• Thierry Peyrton : 06 84 39 53 59

ou

• Gaëtan Bergeron : 06 07 41 88 21

Christian Courtin



Durantel

Bruno Michaud

## Dans la voie de la bête noire, avec l'Équipage des Roquelins

L'histoire de l'Équipage des Roquelins est d'abord celle d'une grande passion entre un homme et ses chiens. En entretenant ce lien fusionnel, Bruno Michaud, maître d'équipage a obtenu le meilleur dans une race qui lui vaut sa vocation de veneur : le grand anglo-français.

Maître d'équipage de ce jeune vautre bourguignon créé en 2019 et baptisé « Équipage des Roquelins », Bruno Michaud a toujours eu la passion du chien courant chevillée au corps. Il a d'abord chassé à tir à l'aide de petits courants de pays, avant de s'intéresser aux chiens d'ordre. Après avoir acquis puis élevé un lot de grands anglo-français, il créança ses auxiliaires dans la voie du sanglier. Puis, en 2006, il rejoignit avec sa quarantaine de chiens le Rallye d'Aubigny, vautre conduit par Alain Ducloux, qui découpla dans la voie de la bête noire de 2013 à 2017. Excellent cavalier, son intégration et celle de sa meute composée d'excellents auxiliaires furent les bienvenues. Puis Bruno Michaud décida de créer son propre équipage en 2019, dont il assure désormais la présidence.

Aujourd'hui, le vautre compte une vingtaine de boutons, parmi lesquels

d'excellents sonneurs, et des cavaliers émérites pour environ la moitié d'entre eux, qui montent des trotteurs bien adaptés à la configuration des territoires de chasse locaux. La meute est désormais composée d'une cinquantaine de grands anglo-français qui s'ébattent sous un immense bâtiment agricole, faisant jadis office de stabulation pour le bétail et qui comporte désormais plusieurs chenils ainsi que les box des chevaux. L'ensemble se trouve près de la maison d'habitation du maître d'équipage, qui peut ainsi exercer une surveillance constante de ses auxiliaires. Les chiens disposent d'une cour d'ébats, prairie de 5000 m<sup>2</sup> attenante aux chenils dans lesquels ils sont enfermés chaque soir, pour les maintenir à l'abri des intempéries. Notez qu'un autre chenil extérieur, suffisamment éloigné du principal, a été aménagé pour accueillir les chiennes en chaleur. Lui aussi dispose d'une prairie arborée servant aux ébats de ses pensionnaires. Une chambre froide, une pharmacie ainsi qu'une station d'épuration bénéficiant des nouvelles normes sanitaires et environnementales complètent l'ensemble.

### Les territoires de chasse

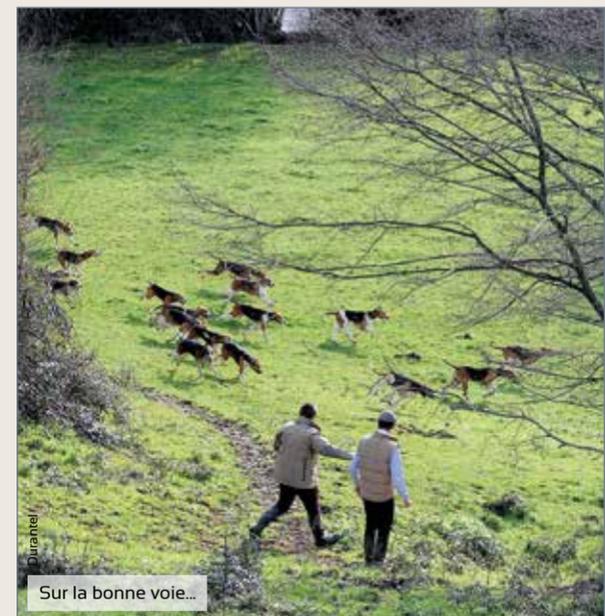
Pour diverses raisons liées notamment à la présence de bétail dans les pâtures en début de saison, l'équipage chasse d'abord en parc, dans les départements de l'Allier, de la Loire et la Saône-et-Loire. Les attaques en forêt ouverte débutent après la Saint-Hubert, à savoir en novembre. Elles se déroulent généralement près du chenil, ou bien dans le Morvan ou encore ailleurs sur invitation, le plus sou-



vent en semaine pour ne pas perturber les chasses à tir du week-end. L'équipage effectue également deux grands déplacements annuels d'environ une semaine : l'un dans les Alpes de Haute-Provence, vers Manosque, l'autre en Haute-Saône. Une douzaine de rapprocheurs sont généralement découplés à l'attaque ; des chiens sages et appliqués qui sont mis sur la voie derrière la monture du maître d'équipage. Cette formule évite les confusions observées lors d'attaques de meute à mort (toute la meute est alors découplée), qui ne sont effectuées que sur un animal bien identifié et qui a été donné seul au rapport. La réussite d'une attaque, puis le bon déroulement d'une chasse dépendent d'abord de la qualité du valet de chien et de son limier. Puis, après que les rapprocheurs aient rejoint et mis debout l'animal, le reste de la meute est découplé. Contrairement à celle du chevreuil, la voie de la bête noire monte d'autant plus au fur et à mesure que l'animal s'échauffe. Le sanglier a pour lui son endurance exceptionnelle et sa vitesse. Surtout, il sait régler, un peu à la manière du loup jadis, son train sur celui de la meute. Sa vénerie est donc une véritable épreuve de force pour les chiens et pour les cavaliers. Elle requiert des auxiliaires rapides, capables de sortir l'animal de son train, sans jamais lui accorder le moindre répit. Plus on l'attaque vite, plus les chances sont grandes de le prendre. Le sanglier généralement ruse peu. En tout cas moins que le cerf ou le chevreuil, sauf les laies, qui peuvent tourner beaucoup en rond. Cela dit, un gros mâle à l'attaque peut aussi randonner à couvert, et tenir des fermes roulants dans les ronciers où il repousse les chiens.

### Une affaire de chiens, comme toujours en vénerie

D'une manière générale, les principales ruses du sanglier consistent aujourd'hui, suite à l'augmentation des effectifs, à taper au change, ou à effectuer un bat l'eau, l'animal n'hésitant pas alors à s'engager dans le courant d'un fleuve en crue. Mais il ne s'attarde généralement pas à longer un cours d'eau comme le ferait un chevreuil, et ne se rase pas comme un cerf au marais. Il franchit résolument l'obstacle, nous offrant le spectacle de ses extraordinaires talents de nageur. En revanche, l'animal tâche d'éviter labours et terres lourdes où il se sait vulnérable. Sur ses fins, il rejoint un endroit humide ou un épais fourré. Cette



Sur la bonne voie...

vénerie requiert aussi des chiens rustiques et endurants, dotés d'une belle gorge et fins de nez. Toutes ces qualités, on les retrouve, bonifiées, chez les grands anglo-français comme chez les Poitevins, autres excellents chiens de vautre.

Notez que cette vénerie a changé en raison d'un plus grand nombre de sangliers. Il n'y a pas si longtemps encore, les veneurs recherchaient surtout de bons rapprocheurs. Désormais, ils ont aussi besoin de bons chiens de change. Un important travail de sélection a donc été effectué dans ce sens, pour s'adapter à ces nouvelles contraintes

Nous avons suivi l'Équipage des Roquelins lors d'une de ses chasses menée dans une forêt de Saône-et-Loire, près de la commune de Neuvy-Grandchamp. Ce jour-là, ce fut Nomade, le meilleur rapprocheur de la meute qui fut découplé, d'abord seul, bientôt accompagné d'une dizaine de rapprocheurs. Une vigoureuse attaque eut lieu dans un vaste roncier, suivie d'un superbe déboucher dans le bocage, puis d'une fantastique menée effectuée à pleine vitesse... et à pleine gueule. Elle fut si rapide que le sanglier, qui s'était forlongé dans une petite vallée fut rejoint après seulement deux à trois kilomètres de course. Coiffé dans un ruisseau, il fut servi par l'un des boutons de l'équipage à l'épieu, après que ce dernier s'était jeté à l'eau, qu'il avait jusqu'aux épaules, pour officier. De retour au rendez-vous de chasse, l'équipage nous gratifia d'un joli concert de trompes. Les honneurs furent rendus, puis la curée sonnée pour clôturer cette bien belle journée.

Pascal Durantel

### L'Équipage des Roquelins

L'appellation des Roquelins qui définit le nom de l'équipage a été donnée en référence au lieu de résidence du maître d'équipage, et à l'emplacement de son chenil. Le site comporte le logis principal, un gîte, des salles de réunion et de réception ainsi que diverses dépendances. Le tout se trouve sur une propriété close de 110 ha sur laquelle l'équipage entraîne sa meute.

- **Tenue de l'équipage :** Redingote bleu marine avec parements lie-de-vin. Gilet noir et pantalon bleu marine. Cravate de vénerie blanche comportant le bouton de l'équipage monté sur épingle.
- **Bouton de l'équipage :** Il représente une hure de sanglier entourée du nom de l'équipage : équipage des Roquelins.
- **La devise :** Sagement (s'adresse aux chiens... et surtout aux boutons).
- **La fanfare :** La Roquelins, musique et paroles écrites par Alain Segaud. La fanfare a été validée par la fédération internationale des trompes de France (FITF) en 2020.



Durantel

François Chambrey est un passionné de chasse, notamment du gibier d'eau, qu'il pratique sur la Saône et dans ses zones de débordement. C'est aussi bien sûr un amoureux de la nature, qui aime observer la vie sauvage et en restituer l'intimité grâce à la taxidermie, son autre violon d'Ingres. Sa rencontre avec François Pélissier a permis de mettre en avant ses réalisations, désormais exposées à la ferme pédagogique des Gouttières. Une partie du bestiaire bourguignon y est mis en scène dans un espace de 200 m<sup>2</sup> aménagé sous une superbe charpente. Et les visiteurs, petits ou grands, peuvent désormais découvrir une partie de la faune locale, exposée dans ses habitats respectifs.

C'est en 1982 que François Chambrey a effectué ses débuts de taxidermiste amateur. Après s'être procuré un kit de taxidermie, il s'est fait la main sur une sarcelle d'hiver. Et ce premier essai, qui marqua le début d'un long apprentissage fut pour lui une révélation. Parfaitement autodidacte, il s'est ensuite perfectionné, « n'obtenant ses premiers bons résultats, assure-t-il, qu'à force de travail et de persévérance ». Une tâche de longue haleine, dont la difficulté dépend de la taille de l'animal traité, de sa fragilité éventuelle et de l'espèce à laquelle il appartient, sachant que les oiseaux, dont la peau est plus fine, sont généralement les plus compliqués à traiter.

Au fil du temps, François Chambrey a accumulé les pièces naturalisées dont une étonnante volée de treize sarcelles. Une fois toutes ses étagères, une partie de son garage et des locaux attenants occupés se posa la question de savoir où ranger ce matériel.

« Je possédais alors plus de 400 spécimens, que je ne savais plus où mettre, explique François Chambrey. En outre, j'étais conscient que cette collection constituait un trésor qui pourrait certainement intéresser un grand public toujours plus sensible à tout ce qui traite de la vie sauvage. Et je trouvais dommage qu'elle tombe ainsi dans l'oubli ».

François Chambrey s'est donc mis en quête d'un local où exposer ses œuvres. Il a contacté diverses associations communales susceptibles de lui mettre à disposition un emplacement suffisamment grand, mais hélas sans succès. C'est alors qu'il fit la connaissance de François



François Chambrey et François Pélissier

## Les belles taxidermies de François Chambrey

Passionné de taxidermie, activité qu'il exerce en amateur, François Chambrey expose désormais ses réalisations à la Ferme pédagogique des Gouttières, appartenant au Domaine de l'Abbaye de Maizières.

Pélissier, rencontre qui marqua le début d'une belle aventure.

### La ferme pédagogique des Gouttières

Fondateur en 2002 de la société Erelia, spécialisée dans le développement de projets portant sur les énergies renouvelables, puis en 2008 du groupe Ecologia, qui œuvre dans la construction écologique à haute performance énergétique, François Pélissier, entrepreneur lorrain qui est aussi ingénieur physico-électronicien de formation mène aujourd'hui un autre projet sur le domaine de Maizières. Cette vaste propriété comporte une forêt de 700 hectares composée à 90 % de feuillus, un étang de vingt-cinq hectares, une abbaye cistercienne vieille de neuf cent ans, qui a été entièrement restaurée et bénéficie désormais d'une importante capacité d'hébergement (33 chambres), et enfin la fameuse ferme pédagogique des Gouttières, d'une superficie de vingt-cinq hectares.

« L'idée de départ, nous dit-il, était de mettre en place un autre modèle agricole, basé sur un mode d'exploitation plus respectueux de l'environnement. La ferme, qui est exploitée en biodynamie pratique l'élevage et le maraîchage en permaculture sur deux hectares produisant quarante légumes différents. Trois hectares de vigne sont également cultivés, ainsi que deux hectares de céréales pour fournir le blé, puis la farine nécessaire à la confection du pain destiné à l'abbaye. Nous sommes organisés autour de trois mots-clés : bilan

carbone, gestion de l'énergie et partage des ressources. À cet effet, nous tâchons de mettre en place un modèle de production qui réconcilie l'homme et la nature, sans oublier cette dimension spirituelle que je considère comme essentielle et qui nous fait si cruellement défaut aujourd'hui ».

### Une exposition par thèmes

Une charte à dix engagements a été écrite à ce sujet, avec un objectif qui n'est pas si utopique : que la ferme des Gouttières puisse nourrir 200 personnes. Et c'est sans doute à cause de sa vocation première, qui est pédagogique, que François

### Visite de l'exposition par la Fédération des chasseurs

Le 21 juin, les élus et le directeur de la FDC 71 sont allés rencontrer François Chambrey. Ils ont particulièrement apprécié la mise en valeur des espèces naturalisées par de belles mises en scène.

Pélissier a aussitôt été séduit par le projet de François Chambrey et qu'il a accepté de concrétiser, en lui mettant à disposition une salle de 200 mètres carrés sous la jolie charpente en bois d'une des étables de l'exploitation. Notre taxidermiste s'est alors mis à l'œuvre, sa première tâche ayant consisté à délimiter les emplacements dédiés à chaque thème, afin d'y regrouper les espèces concernées.

Tous ces espaces ont été entourés de barrières en rondins de bouleaux qu'il est allé lui-même couper dans la forêt toute proche. Les murs ont ensuite été habillés de posters illustrant les habitats correspondant aux espèces exposées.

Parmi les différents thèmes abordés et leurs cortèges d'animaux naturalisés figure le gibier d'eau, avec en particulier cette superbe et rare volée de sarcelles, accompagnée de la plupart des anatidés visitant la région. Un autre grand thème traite des animaux de la forêt, un autre encore des grives et limicoles, ou des gallinacés (faisans et perdrix). Le renard semble avoir tout particulièrement séduit François Chambrey, qui a consacré un emplacement entier à l'espèce, avec une superbe scénographie illustrant sa vie familiale, ou encore la fable de la Fontaine mettant en scène le corbeau et le renard. De jolis trophées de chasse complètent l'ensemble, ainsi que cinq dioramas sous verre. Tous ces aménagements ont demandé à François Chambrey un an et demi de travail assidu, et il continue à améliorer les décors par des ajouts réguliers. Aujourd'hui, ses efforts ont payé. Les enfants des écoles peuvent découvrir toutes les richesses de leur nature bourguignonne que sans doute ils ne soupçonnaient même pas. L'objectif est en tout cas atteint pour François Chambrey qui nous offre un bien joli trésor, et pour François Pélissier qui œuvre autant que faire se peut à l'éducation « écologique » du grand public, avec une attention toute particulière pour les enfants.

Pascal Durantel

### Domaine de l'Abbaye de Maizières

Située à quelques minutes de Beaune, l'Abbaye de Maizières et son château historique vous accueillent pour organiser mariages, séminaires ou simples vacances au vert. Dans ce dernier cas, vous pouvez acheter des paniers de légumes bio à la ferme des Gouttières, effectuer la visite de l'exploitation... et profiter de l'exposition d'animaux naturalisés de François Chambrey bien sûr.

#### ADRESSE

Domaine de l'Abbaye de Maizières  
Organisateur d'événements  
2, chemin de Maizières  
71350 Saint-Loup-Géanges  
Tél.: 0385941024  
Site: www.domaineabbayedemaizieres.com



Volée de sarcelles.

# Quelles formations pour 2023 ?

De longue date, la FDC 71 établit chaque année une liste de formations destinées aux chasseurs. D'aucunes sont obligatoires selon les pratiques, à l'instar de la formation décennale ou de celles dispensées aux futurs archers ou piégeurs. D'autres peuvent être suivies sur la base du volontariat et ont pour objectif d'apporter un maximum de connaissances aux pratiquants d'activités cynégétiques diverses. Ces formations s'adressent en priorité aux chasseurs et aux adhérents à jour de cotisation, mais tout public est admis à y participer après autorisation obtenue de la FDC 71. Certains programmes sont animés par les seuls personnels de fédération, tandis que d'autres peuvent l'être en partenariat avec des associations départementales de chasse spécialisée, ou encore des organismes compétents.

La liste des formations dispensées au cours de l'année 2023 et leurs objectifs s'établit comme suit

## • Remise à niveau décennale à la sécurité

Dispenser aux chasseurs la formation obligatoire, instaurée par la loi chasse du 24 juillet 2019 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique. Cette remise à niveau décennale obligatoire porte sur les règles élémentaires de sécurité dans le but de réduire le nombre d'accidents.

## • Chasse à l'arc

Obtenir l'attestation obligatoire de chasse à l'arc en vertu de la réglementation.

## • Connaissance des cervidés et des pratiques de chasse individuelle

*Nouveauté 2023*

*Lire focus ci-dessous*

## • Biologie et suivi des grands prédateurs

Informers et sensibiliser les chasseurs sur ces espèces protégées et sur leurs suivis.

## • Connaissance du gibier d'eau et création de nichoirs

*Changement de programme,*

*lire Focus page 13*

Informers les chasseurs sur les oiseaux d'eau, la chasse de la sauvagine, et leur apprendre à créer des nichoirs artificiels.

## • Connaissance du lièvre d'Europe et sa gestion

Mise à jour des dernières connaissances sur l'espèce ainsi que les outils administratifs et financiers permettant l'aménagement des territoires.

## • Fonctionnement d'une association de chasse

Connaître les obligations imposées par la Loi 1901, les droits d'une association ainsi que les responsabilités de son président.

## • Garde-chasse particulier

Obtenir la reconnaissance d'aptitude technique à la fonction.

## • Consultations publiques

Comprendre le cadre et les enjeux des consultations publiques et apprendre à y répondre.

## • Piégeage - Agrément piégeage

Permettre l'obtention de l'agrément piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007. Formation dispensée

sur 2 jours, une journée théorique et une journée pratique.

## • Régulation des corvidés à tir

Initier les chasseurs à une méthode efficace de régulation des corvidés.

## • Examen initial du gibier sauvage et hygiène alimentaire

En vertu de la réglementation européenne, savoir réaliser l'examen initial obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé ou cédé pour un repas de chasse ou associatif.

## • Approche pratique de l'examen initial du gibier sauvage

Permettre aux chasseurs formés à l'examen initial de revenir sur la théorie et de mettre en pratique leurs acquis dans des conditions optimales.

Les inscriptions peuvent se faire soit en ligne sur le site de la FDC 71 via l'espace Adhérents, soit par téléphone auprès de Marion Dananchet au 03 85 27 92 69.

## POUR MIEUX RECEVOIR LES STAGIAIRES

Au cours de l'année 2022, la FDC 71 a réalisé des travaux de rénovation de la grande salle destinée aux diverses formations qu'elle propose à ses adhérents. Peinture, mobilier neuf, nouveau matériel de visioconférence et de projection ainsi qu'un accès à la wifi modernisent à présent l'ensemble pour le plus grand bonheur des stagiaires. À l'extérieur, entre le verger conservatoire et un couvert fleuri, des tables et des bancs ont été installés pour accueillir, aux beaux jours, les participants lors de la pause déjeuner.



## Calendrier formations 2023

Intitulé	Dates	Coût	Places
Remise à niveau décennale à la sécurité	10/02, 17/03, 18/03, 12/05, 30/06, 3/07, 15/09	0 €	30
Connaissance cervidés et chasse individuelle	15/04	5 €	30
Biologie et suivi des grands prédateurs	22/04	5 €	30
Gibier d'eau & création de nichoirs avec l'ACF-ADCGE 71	04/03	5 €	20
Connaissance du lièvre d'Europe et sa gestion	01/07	5 €	30
Régulations des corvidés à tir	03/03	5 €	30
Piégeage - Agrément piégeur en partenariat avec l'APASL	10/06 théorie 17/06 pratique	5 €	50
Consultations publiques	22/04	5 €	30
Fonctionnement d'une association de chasse	22/07	5 €	25
Garde-chasse particulier en partenariat avec l'OFB et l'ADGCPSL	04 et 25/03, 13/05	5 €	35
Chasse à l'arc avec CHASSARC 71	03/06	5 €	25
Examen initial gibier sauvage et hygiène alimentaire	11/03	5 €	30
Approche pratique de l'examen initial du gibier sauvage par P. Zacharie (INFOMA)	14/04	50 €	20



La chasse à l'arc nécessite d'avoir suivi une formation obligatoire.

La pédagogie enseignée est gratuite. La participation demandée de 5 € sert uniquement à couvrir les frais de documentation remise à l'issue de chaque séance, ainsi que les coûts des consommables; exception faite des 50 € réclamés pour l'approche pratique de l'examen initial du gibier sauvage qui sont une participation à la formation INFOMA et au repas du midi.

Pour tout savoir sur nos cervidés.



## Focus Connaissance des cervidés et des pratiques de chasse individuelle

Pour l'année 2023, une nouvelle formation intègre le catalogue de la FDC 71; à savoir un enseignement dédié à la connaissance des cervidés et aux pratiques de chasse individuelle que sont l'approche et l'affût. L'objectif est d'apporter des informations sur la biologie des espèces présentes sur le territoire, le cerf élaphe et le chevreuil: reproduction, détermination des classes d'âge par la dentition, ainsi que des connaissances en matière de gestion: notion de territoire, plan de chasse, prévention des dégâts agricoles et forestiers, etc...

Cette formation comporte également des apports théoriques sur la pratique de la chasse à l'affût et de la chasse à l'approche, notamment sur:

- la réglementation,
- les techniques de chasses à travers des conseils pratiques,
- les notions de balistiques,
- l'éthique de chasse à appliquer et la recherche au sang.

Le technicien en charge de cette formation sera accompagné d'un chasseur bénévole spécialisé et passionné pratiquant ces modes de chasse, afin d'apporter des éléments concrets et vécus. Conducteur de chien de sang, il pourra par ailleurs prodiguer de précieux conseils quant aux techniques essentielles pour la préparation efficace d'une recherche du gibier blessé.

Cette formation se déroulera le samedi 15 avril à partir de 8 heures au siège de la FDC 71. Vous pouvez vous inscrire dès à présent via votre espace adhérent.

Jean-Christophe Taillefer

## Focus sur la formation gibier d'eau

À l'occasion de cette nouvelle année, la formation gibier d'eau s'enrichit d'un module spécifique pratique sur la fabrication de niochis destinés aux anatidés. L'idée des nids tubulaires artificiels remonte au milieu des années 90 et nous vient d'Amérique du Nord. La fondation Delta Waterfowl eut l'ingénieuse idée de créer un procédé permettant de protéger les couvées d'anatidés et d'améliorer par conséquent leur taux de reproduction. La première installation sur le sol français date, quant à elle, de quelques années seulement. Elle est l'initiative de deux chasseurs passionnés de gibier d'eau du département de la Loire-Atlantique ayant découvert des vidéos sur le web. Le succès incontestable de cette toute première opération fut vite remonté auprès de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de Loire-Atlantique (ADCGELA), qui ne tarda pas à installer une centaine de ces nest-tubes sur diverses zones humides du département. Depuis, l'opération a fait des émules, et bien des fédérations se sont emparées du projet à l'instar de la FDC 71.

Réalisé à partir de grillage enroulé, tapissé de foin, le nid tubulaire est d'une simplicité et d'une rapidité déconcertantes à réaliser. Une telle opération se caractérise également par le faible investissement qu'elle engendre en termes d'outils et de matériaux, et s'avère donc à la portée de tous ou presque, chasseurs, associations ou propriétaires. Pour autant, pas question de poser ces nest-tubes partout, et n'importe comment. Le choix du site d'implantation doit prendre en compte la présence de macro-invertébrés et d'une végétation suffisante, deux éléments primordiaux pour l'alimentation et la sécurité des canetons. De la même façon, l'emplacement respectif de chaque nid revêt un intérêt tout particulier. Il convient de privilégier une surface d'eau libre, suffisamment éloignée des berges et talus, de façon que les tubes ne soient pas accessibles par les prédateurs terrestres.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Édouard Buisson, technicien responsable de formation au 06 77 10 83 98

Pour éviter la prédation, placez le niochis en pleine eau.



## Information transmise dans le cadre d'un partenariat entre la FDC 71 et Groupama

### Assurance de groupement de chasseurs, pour qui et pour quoi ?



Groupama  
RHÔNE-ALPES AUVERGNE



Chaque chasseur a une obligation de souscrire une assurance individuelle pour la pratique de la chasse permettant de bénéficier de la responsabilité civile chasse obligatoire, définie dans le cadre de la loi.

Les détenteurs de droits de chasse, que sont les responsables d'associations de chasse, les responsables de chasses particulières ou les propriétaires de territoires de chasse qui reçoivent des chasseurs sur leurs territoires, peuvent souscrire une assurance des groupements de chasseurs. La loi impose aux Associations communales de chasse agréées (ACCA et AICA) de souscrire une assurance groupement de chasseurs.

Néanmoins, une association doit souscrire au minimum une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés à un tiers (personne extérieure à l'association) par ses salariés, bénévoles, adhérents et dirigeants. Si l'association est locataire d'un logement et/ou propriétaire de véhicules, la loi lui impose également de souscrire des contrats contre les risques locatifs et les accidents automobiles.

### Intérêt et obligation de souscrire une telle assurance ?

- Parce que les règles et lois concernant la chasse évoluent (contrôle de la qualité du gibier, sécurité), que les exigences des citoyens et des administrations sont de plus en plus fortes, il est dans l'intérêt des groupements de chasseurs de souscrire un tel contrat.
- Parce que votre Fédération en partenariat avec Groupama a souhaité attirer l'attention des groupements de chasseurs sur une bonne protection assurance, il en va de leurs pérennités et de leurs sécurités financières.
- Parce que l'assurance Groupement de chasseur a donc été réétudiée afin d'apporter les meilleures garanties à des actions cynégétiques.

### Quelles sont ces garanties ?

- Comme tout contrat d'assurance, des garanties de base sont proposées. Ces dernières concernent :
  - La responsabilité civile du groupement de chasseurs qui a été principalement amendée, et qui outre les garanties habituelles, prévoit l'indemnisation des conséquences pécuniaires des dégâts causés à des tiers par le groupement lors d'activités en tant qu'organisateur de chasse y compris lors de battues, lors d'activités conviviales de type « repas des chasseurs », lors du contrôle sanitaire du gibier exercé par les chasseurs formés à l'examen initial (CFEI). D'autres garanties usuelles sont bien sûr proposées.
  - L'assurance des bénévoles (hors administrateurs, garde et piégeurs) couvre l'accident corporel.
  - L'assurance juridique.

• Garanties complémentaires proposées  
En plus des garanties de base, il est important d'assurer les administrateurs, piégeurs et gardes-chasse qui ont effectivement un rôle important à jouer dans l'organisation cynégétique et de ce fait sont susceptibles d'être plus exposés à des risques. Cette garantie couvre effectivement les accidents corporels.

L'assurance responsabilité personnel des dirigeants permet quant à elle de couvrir les élus de groupements s'ils sont mis en cause à titre personnel dans le cadre de leurs missions au sein du groupement.

Notre Fédération accompagnée par son partenaire GROUPAMA souhaite vous sensibiliser et vous invite à revoir votre contrat en vigueur s'il existe ou à en souscrire un le cas échéant.

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet afin de découvrir les conditions proposées par Groupama dans le cadre de notre partenariat.

## Un Dimanche à la Chasse, 15 octobre 2023



Un Dimanche à la Chasse

La Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire, avec les sociétés de chasse volontaires du département, renouvelle l'opération de communication **Un Dimanche à la Chasse**.

Cette opération consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de s'immerger, pour une matinée, au cœur de la chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département. Elle affirme également notre volonté de s'ouvrir toujours davantage sur l'extérieur et de réussir le pari d'une cohabitation bien comprise entre les chasseurs et les autres usagers de la nature. Elle témoigne également de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique.

Les équipes de chasse volontaires pour accueillir des non-chasseurs sont accompagnés dans l'organisation par la FDC 71. Un soutien matériel et financier est également prévu. Si vous souhaitez rejoindre l'opération alors renvoyez le bulletin ci-dessous complété à la Fédération.

### BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES TERRITOIRES DE CHASSE VOLONTAIRES

Nom du responsable de chasse : .....  
Chasse :  Communale  Privée  
N° Adhérent à la FDC 71 : ..... Commune(s) : .....  
Tél. : ..... E-mail : .....

#### souhaite organiser sur mon territoire l'opération **Un Dimanche à la Chasse le 15 octobre 2023**

Nombre souhaité d'invités non-chasseurs (maxi 10) : .....  
(prévoir 1 à 2 chasseurs accompagnateurs par invité non chasseur)

Chasse(s) proposée(s) pour les invités non-chasseurs :  
 Grand Gibier  Petit Gibier sédentaire  Gibier d'Eau  Vénérerie  
 Autre (à préciser) : .....

#### Bulletin à renvoyer à la FDC 71 avant le 30 juin 2023

par voie postale à FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins  
CS 90002 - 71260 VIRE

ou par mail (fdc71@chasseurdefrance.com)

Pour tout renseignement, contactez la FDC 71 (Tél. 03 85 27 92 71)

Jean-Christophe Taillefer

nos chasses  
en Saône et Loire

# La communication sous toutes ses formes

Les actions de communication de la FDC 71, mises en œuvre par le Pôle Gestion des Données et de l'Information sont diverses. Retour sur les manifestations estivales 2022 et rendez-vous le 4 mars pour "J'aime la nature propre" et le 15 octobre pour "Un Dimanche à la Chasse"

## Présence de la FDC 71 aux manifestations estivales

Après 2 années « sans », la Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire était heureuse de pouvoir aller à la rencontre des chasseurs et du grand public.

Les élus de la FDC 71 ont répondu avec plaisir aux invitations des organisateurs de deux manifestations estivales et se sont investis pour tenir le stand de la Fédération. L'objectif de notre présence est de promouvoir la chasse notamment en apportant des éléments de connaissance accessibles pour le grand public. Des plaquettes d'informations sur la chasse en Saône-et-Loire et sur le rôle et

les missions de la Fédération étaient à disposition. La FDC 71, pour animer son stand, fait participer le public en lui proposant des quiz pouvant porter sur les animaux pour les enfants, la reconnaissance d'empreintes ou sur la chasse pour les chasseurs qui veulent tester leurs connaissances. Pour les visiteurs qui se prêtent aux jeux, la Fédération remet des goodies à l'effigie de la FDC 71 ou des supports réalisés par EKOLIEN (site internet réalisé par la FNC pour les enfants : [www.ekolien.fr](http://www.ekolien.fr)) pour les enfants (Livret « Les secrets de la forêt », plaque d'auto-collants nature...).

## Fête Chasse et Campagne de Bresse-sur-Grosne

Organisée par l'équipage du Vautrait de Ragy, ce rendez-vous dans le parc du château de Bresse-sur-Grosne le 7 août 2022 a permis aux chasseurs et au grand public de se retrouver. Messe de Saint Hubert, sonneurs, chiens, chevaux, fauconnerie, vénerie... étaient au rendez-vous.

La FDC 71 a d'ores et déjà pris sa décision de participer à l'édition 2023 qui se tiendra le dimanche 6 août 2023.



Ils étaient nombreux à s'être rassemblés sous un soleil radieux.

## Fête départementale de l'agriculture à Montballet

La FDC 71 a soutenu la fête départementale de l'agriculture organisée les 13 et 14 août par les Jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire (les JA71) en étant partenaire de la manifestation. Cela a permis à la FDC 71 d'être visible sur le livret remis par les organisateurs à chaque visiteur, d'avoir un spot publicitaire émis plusieurs fois pendant la manifestation et d'être présente physiquement auprès du monde agricole et du grand public.



Les chasseurs avaient répondu présents à cette manifestation du monde agricole.

## Fête de la ruralité à Saint-Usuge

Cette 4<sup>e</sup> édition de la Fête de la ruralité s'est déroulée les 27 et 28 août à l'Étang Crépeau sur la commune de Saint Usuge en Bresse. Les organisateurs que sont l'association des chasseurs et des agriculteurs de la commune œuvrant aux côtés de la coopération agricole ont accueilli de nombreux stands et présentations concernant l'agriculture et la chasse. Cette fête se voulait être l'expression de la mutation de la société rurale ; alimentation, énergie, recyclage, agronomie, biodiversité et vie associative étaient les principaux thèmes abordés au cours de ces deux journées.

Thierry Peyrton, chargé de mission à la FDC 71, était la cheville ouvrière pour tenir le stand de la Fédération partagé avec la Coopérative agricole Bourgogne du Sud. En effet, ce dernier était dédié à la fois à la valorisation du bois bocager et à une nouvelle thématique, celle de la gestion des bords de champs. Ce partenariat est habituel et est à rapporter à celui qui existe entre les 2 organismes depuis 1993. En effet, la FDC 71 et la Coopérative Bourgogne du Sud traitent ensemble et depuis près de 30 années des sujets communs concernant à la fois les habitats de la faune sauvage et les pratiques agricoles.

Cette année, à Saint Usuge, les deux partenaires étaient à la recherche de nouvelles exploitations agricoles désireuses de valoriser le bois de leur bocage au sein de la production de bois déchiqueté organisée depuis 2016 en Bresse bourguignonne. Cette filière de production de bois bocager déchiqueté, en circuit court et respectueuse de l'environnement mise en œuvre par la Fédération et la coopérative, est maintenant fonctionnelle.

Elle permet aujourd'hui d'alimenter diverses chaufferies collectives et particulières et chauffer notamment une trentaine de bâtiments communaux en Bresse. La crise énergétique actuelle contribue fortement à accélérer les projets de chaufferies bois et les deux partenaires ont déjà été sollicités pour alimenter dans un avenir proche plusieurs nouvelles chaufferies.

Par ailleurs, la gestion des bords de champs a été expliquée aux visiteurs. Il s'agit de gérer activement les limites des champs exploités en grandes cultures afin de conjuguer des intérêts agronomiques et faunistiques. Ainsi, après un diagnostic simple que peut réaliser l'exploitant, une attention particulière est portée sur les bordures posant problème ou nécessitant une action particulière (présence de mauvaises herbes pour l'agriculture, zone réglementée de non-traitement, limite avec une autre exploitation, etc.). Le diagnostic, normalisé au plan national, permet de déterminer le niveau d'entretien à apporter suivant la situation rencontrée et va jusqu'à proposer un semis avec un mélange d'espèces particulièrement adaptées. Ainsi l'exploitant peut limiter le recours aux herbicides, favoriser les auxiliaires de l'agriculture et plus largement la faune sauvage. Ces deux thématiques ont suscité un intérêt de la part de plusieurs exploitants agricoles mais également du grand public particulièrement présent le dimanche.



En partenariat avec la coopérative Bourgogne du Sud, la FDC 71 a communiqué sur l'intérêt et de la gestion des haies et des bords de champs.



# J'aime la Nature Propre



Rendez-vous le samedi 4 mars à 8 h 30

La Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire vous convie à participer à l'opération participative de nettoyage de la nature « J'aime la nature propre » portée par la Fédération nationale des chasseurs. Pour cette nouvelle édition en Saône-et-Loire, les pêcheurs et chasseurs continuent leur partenariat en faveur de la nature et proposent 18 sites de collecte sur le département.

Cette opération s'adresse à tous, adultes et enfants accompagnés d'un adulte, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, cyclistes, riverains... donc n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Pas d'inscription préalable pour participer, il suffit de se rendre le **samedi 4 mars à 8 h 30** sur un des points de collecte.

Pour un ramassage des déchets en toute sécurité, des gants de protection et un gilet fluorescent sont remis aux participants ainsi que des sacs. Les responsables de sites encadrent les bénévoles jusqu'au retour au point de rendez-vous prévu à 11 h 30.

La fin de matinée doit permettre de faire un bilan des déchets collectés, de sensibiliser au tri de ces derniers en fonction de leur nature et d'avoir un temps d'échange convivial entre les participants.

Berges de l'Arconce	Saint Didier en Brionnais - Place de la salle communale, organisé par David POLETTE (AAPPMA) et René SARROCA (Association communale de chasse)
Berges de l'Arroux	Étang sur Arroux - Place du champ de foire, organisé par Olivier LEGER (AAPPMA) Toulon sur Arroux - Moulin des Roches, organisé par Gérard BOUDOT (AAPPMA) et Bernard COULON (Association communale de chasse)
Berges de la Bourbince	Paray le Monial - 47, rue Pierre Lathuilière (face au boulodrome), organisé par Emmanuel CARRIER (AAPPMA)
Berges de la Loire	Artaix - Au Port (rive gauche), organisé par Jean-Yves JULIEN (ADCGE) avec accueil également à Chambilly (en face de l'église) et à Iguerande (Parking voie verte (ancienne gare)) Bourbon-Lancy - Base nautique (salle des associations), organisé par Philippe FROUX (AAPPMA) Digoin - Place de la Grève (en face le Dock 713), organisé par Christian SOUILLAT (ADCGE) Vindécy - Au pont de Bonnant (chemin des Bordes), organisé par Régis BEURRIER (ADCGE)
Berges de la Saône	La Chapelle de Guinchay - Au Complexe sportif, organisé par Michel TRICHARD (Association communale de chasse) et Stéphane GUY (AAPPMA) Fleurville - Parking de la Gravière, organisé par Franck DESCHAMPS (Association des pêcheurs professionnels) Gergy - Parking du restaurant « Guinguette l'eau à la bouche » (rue du Bac), organisé par Marc DURANDIN (Fédération de Pêche) Tournus - Parking du Stade du Pas Fleury, organisé par Patrick VORILLION (AAPPMA)
Berges de la Seille	Louhans - Au Port (Bâtiment Ecole de pêche), organisé par Joël CHATOT (Fédération de Pêche) La Truchère - Parking de la Base nautique (Promenade du Barrage), organisé par Nicolas PERRIN (Association des pêcheurs professionnels) et Jean-Paul VOISIN (Fédération des chasseurs)
Dans les terres	Bosjean - 1 hameau Villarat (ferme de M. Goliard), organisé par Eric GOLIARD (Chasse particulière) Epervans - Maison des associations, organisé par Didier PERRUSSON (Association communale de chasse) Saint Bonnet de Vieille Vigne - Parking de la salle communale, organisé par Eric GERMAIN (Chasse particulière) Sassangy - Place de la Mairie, organisé par Michel BOIVIN (Association communale de chasse)



Les élèves ont eu à cœur de mettre les petits plats dans les grands !

## Valorisation de la venaison

En Saône-et-Loire, la grande majorité du gibier tué à la chasse est partagé entre les chasseurs et une partie est consommée lors de repas de chasse ou de repas associatifs. On entend très rarement parler de commercialisation du gibier par les responsables de chasse à l'exception de plats préparés à base de gibier ou de terrines confectionnés par le traiteur ou le boucher pour être vendus localement.

Benjamin Crouzet, administrateur de la FDC 71 élu en 2022, est co-référent de la commission communication de la Fédération des chasseurs avec Jean-Paul Voisin. À la première réunion de cette commission, il a évoqué l'idée de développer des partenariats avec des lycées professionnels du département avec section cuisine afin de fournir du gibier local pour permettre aux élèves de cuisiner du gibier et valoriser le produit de la chasse. En complément, l'idée était d'inviter des personnalités et partenaires au restaurant d'application des établissements pour déguster les plats de gibier confectionnés par les élèves afin de promouvoir la chasse et la venaison. Le conseil d'administration a apprécié cette initiative et la FDC s'est donc rapprochée de deux établissements, le Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis (CIFA) Jean Lameloise de Mercrey et le lycée des métiers Alexandre Dumaine de Mâcon.

L'idée était bonne et la Fédération a reçu un excellent accueil par les deux établissements mais la réglementation en vigueur concernant la cession du gibier et les obligations sanitaires des établissements scolaires ont fait évoluer le projet. En effet, les établissements ne peuvent recevoir que du gibier préparé (plumé, dépouillé, éviscéré) alors que les chasses locales ne peuvent fournir aux établissements que des gibiers entiers en peau ou plumes (avec éviscération du grand gibier).

Malgré la déception des parties prenantes de ne pas pouvoir travailler ensemble

dans l'état actuel de la réglementation, un autre projet a été discuté avec le Lycée Alexandre Dumaine de Mâcon. En effet, ce dernier avait prévu un repas à base de gibier le 8 décembre, le menu « Chasse ». La Fédération des chasseurs a proposé de fournir de la venaison de gibier français chassé provenant d'un établissement de traitement du gibier. Cela allait permettre aux élèves de la section hôtelière de cuisiner du gibier sauvage. Évelyne Guillon, présidente de la FDC 71 et la proviseure du Lycée Dumaine Florence Leonardi-Hermant ont donc signé une convention de partenariat afin de valoriser la venaison issue de la chasse. La Fédération et le Lycée avaient une table réservée pour convier leurs partenaires au repas du 8 décembre.

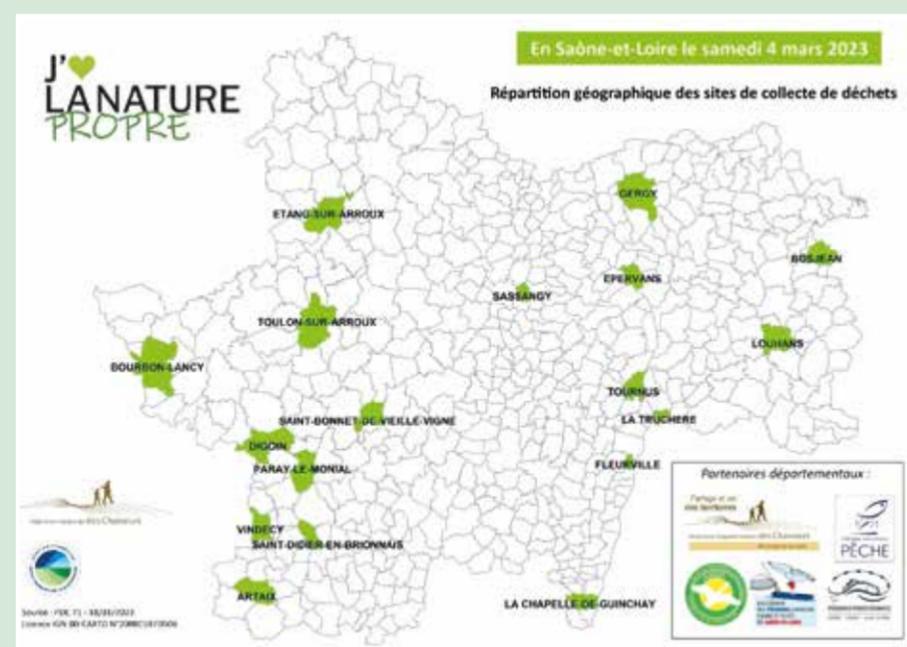
La liste des convives a également évolué pour prendre en compte les excuses de nombreuses personnalités retenues par la réception organisée par Monsieur le Maire de Mâcon pour sa remise de décoration de la légion d'honneur. Par ailleurs, ce sont les virus qui ont en dernière minute empêché des invités de venir, notamment la Présidente Évelyne Guillon. C'est donc Benjamin Crouzet, Jean-Paul Voisin et le directeur Vincent Augagneur qui ont accueilli les invités avec Florence Leonardi-Hermant.

Malgré ces aléas, la soirée du 8 décembre s'est très bien passée. La confection des plats et le service réalisés par les élèves de la section hôtelière du Lycée ont été d'une grande qualité. Les chefs et élèves ont préparé une mise en bouche à base de pigeon, des raviolis de faisán (avec une émulsion des bois et fricassée de girolles) et un effiloché de sanglier (sauce grand veneur et garniture de saison). Les convives ont énormément apprécié ce repas.

Du côté du Lycée, les chefs ont apprécié la qualité du gibier provenant de l'établissement Lorraine Venaison situé en Côte d'Or et le lycée est prêt à renouveler l'expérience. Souhait partagé !



Organisateurs et invités ont pu apprécier les recettes concoctées à leur intention.



Contact pour la FDC 71 : Peggy GAULTIER

Tél. 03 85 27 92 75 - Mail : pgaultier@chasseurdefrance.com

Peggy Gaultier

nos chasses  
en Saône et Loire

# Bilan des réunions du Conseil d'Administration, du Bureau et des Commissions

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Réunion du 18 juillet 2022

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP (en visio), J. BOILLOT, A-P. BRULIARD, G. COMMEAU, B. CROUZET, F. DIGOY, P-L. GONDRAS (en visio), G. GUYOT, M. LETHENET, E. PERNIN, N. PEYRAT, R. ROCHAY, J-P. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE

#### Principaux sujets abordés :

- Délibération pour subvention Conseil Régional pour le projet PREVCANAUX
- Dossier ICE Cervidés
- Politique salariale de la FDC
- Parc national zones humides
- Affaires juridiques
- Questions diverses
  - Communiqué Affaire Jacques PELUS
  - Formation « petit et grand cervidés »
  - Demande de subvention UNUCR
  - EUROFOREST 2023
  - Grande Fête Chasse et Campagne le 7 août 2022
  - Fête de l'agriculture à MONTBELLET les 13 et 14 août 2022
  - Supplément chasse JSL
  - Association Départementale des Jeunes Chasseurs de Saône et Loire
  - Assemblée Générale FDC 71 2023
  - Refonte du système informatique fédéral
  - Annexe Autun

### Réunion du 12 septembre 2022

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, A-P. BRULIARD, G. COMMEAU, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, E. PERNIN, N. PEYRAT et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE
- Excusés : G. BEAUCHAMP, J. BOILLOT, B. CROUZET, P-L. GONDRAS, R. ROCHAY, J-P. VOISIN

#### Principaux sujets abordés :

- Suivi des dégâts
- Présentation du Pôle Habitat et Environnement (PHE)
- Affaires juridiques
- Point sur les réunions des Commissions
- Questions diverses
  - Impayés à la Fédération
  - Dossier Site du permis de chasser
  - Annexe Autun

### Réunion du 17 octobre 2022

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP (en visio), J. BOILLOT, A-P. BRULIARD, F. DIGOY, P-L. GONDRAS (en visio), G. GUYOT, M. LETHENET, E. PERNIN, N. PEYRAT, J-P. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE
- Excusés : G. COMMEAU, B. CROUZET, R. ROCHAY

#### Principaux sujets abordés :

- Points d'étapes « site du permis de chasser »
- Réflexion sur la baisse des validations : opportunités agricoles ou autres
- Validation prestataire du futur site internet
- Retour sur la rencontre avec le Conseil Départemental 71
- Point classement ESOD
- Point Ressources Humaines
- Questions diverses
  - Formation permis de chasser aux agriculteurs et concours agricole départemental

- Association jeunes chasseurs
- Bacs à viscères

### Réunion du 22 novembre 2022

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP, J. BOILLOT, A-P. BRULIARD, G. COMMEAU, F. DIGOY, P-L. GONDRAS, G. GUYOT, M. LETHENET, E. PERNIN, N. PEYRAT, J-P. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE
- Excusés : A. POIDEVIN, B. CROUZET, R. ROCHAY

#### Principaux sujets abordés :

- Présentation des comptes de l'exercice 2021/2022
- Affaire Bénédicte RIVES
- Battue administrative Forêt de Planoise
- Opération Communication Lycée hôtelier
- Journal « Nos Chasses » février 2023
- Bacs à viscères
- Dépassement plan de gestion

### Réunion du 15 décembre 2022

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP, J. BOILLOT, A-P. BRULIARD, G. COMMEAU, F. DIGOY, P-L. GONDRAS, E. PERNIN, J-P. VOISIN et V. AUGAGNEUR (en visio) + Délégué CSE
- Excusés : A. POIDEVIN, B. CROUZET, G. GUYOT, M. LETHENET, N. PEYRAT, R. ROCHAY

#### Principaux sujets abordés :

- Permis de chasser : nouvelles modalités d'inscription à l'examen du permis de chasser
- Nouvelle interface de l'espace Adhérent Retriever
- Points sur les dossiers écocontribution
- Point sur les intercultures
- Délibération Subvention Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (règlement 32.07 relatif à la connaissance de la biodiversité)
- Ressources Humaines
- Point sur le plan de résilience relatif aux indemnités de dégâts de grands gibiers

## RÉUNIONS DE BUREAU

### Réunion du 2 juin 2022

- Présents : E. GUILLON, A-P. BRULIARD, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J-P. VOISIN, V. AUGAGNEUR

#### Principaux sujets abordés :

- Intervention des responsables de pôles

### Réunion du 5 juillet 2022

- Présents : E. GUILLON, A-P. BRULIARD, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J-P. VOISIN, V. AUGAGNEUR

#### Principaux sujets abordés :

- Affaire Jacques PELUS
- Intervention des responsables de pôles

### Réunion du 11 août 2022

- Présents : E. GUILLON, A-P. BRULIARD, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J-P. VOISIN, V. AUGAGNEUR

#### Principaux sujets abordés :

- Piste cyclable
- Chasse des Bauges
- Affaire juridique
- Cormoran
- Annexe Autun

### Réunion du 8 septembre 2022

- Présents : A-P. BRULIARD, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, V. AUGAGNEUR

- Excusés : E. GUILLON, J-P. VOISIN

#### Principaux sujets abordés :

- Cartographie des territoires
- Demande de remboursement de validation
- Permanence sur l'Autunois
- Indemnisation des dégâts de grands gibiers
- Carnet de prélèvement bécasse des bois

### Réunion du 11 octobre 2022

- Présents : E. GUILLON, A-P. BRULIARD, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J-P. VOISIN, V. AUGAGNEUR

#### Principaux sujets abordés :

- Réunion plan de chasse chevreuil 2023
- Elections CLGG
- Départ en retraite d'un salarié
- Chauffage salle de formations
- Formations permis de chasser aux exploitants agricoles
- Battue administrative Forêt de Planoise

## COMMISSION TECHNIQUE

### Réunion du 14 juin 2022

- Présents : E. GUILLON, A-P. BRULIARD, G. COMMEAU, P-L. GONDRAS, G. GUYOT, M. LETHENET, E. PERNIN, J-P. VOISIN, V. AUGAGNEUR, A. MORLET

- Excusé : J. BOILLOT

#### Principaux sujets abordés :

- Lièvre (résultat enquête adressée aux responsables de chasse (EPG 13, 15 et 20))
- Chevreuil (ICE)
- Congrès BDF
- Contribution territoriale

### Réunion du 8 septembre 2022

- Présents : A-P. BRULIARD, F. DIGOY, P-L. GONDRAS, G. GUYOT, M. LETHENET, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS, A. MORLET

- Excusés : E. GUILLON, E. PERNIN, J-P. VOISIN

#### Principaux sujets abordés :

- Formation chasse à l'approche et à l'affût et connaissance du cerf élaphe et du chevreuil
- Grand gibier (réunions CLGG, demandes de remplacement en ligne, enquête chevreuil)
- Lièvre (déclaration des prélèvements)
- Demandes de subvention
- Recherche du gibier blessé
- Questions diverses (effaroucheur à ultrasons, carnets bécasse, UNUCR et ARGGB, miradors)

### Réunion du 8 novembre 2022

- Présents : E. GUILLON, F. DIGOY, P-L. GONDRAS, G. GUYOT, M. LETHENET, J-P. VOISIN, S. CAMUS, A. MORLET, A. DUCARRE (stagiaire)

- Excusé : V. AUGAGNEUR

#### Principaux sujets abordés :

- Grand gibier (point logiciel enquête chevreuil et lièvre, réunions CLGG, plans de gestion sanglier, réunions chevreuil et plans de chasse, information barème dégâts)
- Sécurité (miradors)
- Petit gibier (réunions et votes plans de gestion 2023)
- Questions diverses

## COMMISSION COMMUNICATION

### Réunion du 27 juin 2022

- Présents : E. GUILLON, A-P. BRULIARD, B. CROUZET (en visio), P-L. GONDRAS, J-P. VOISIN, P. GAULTIER et V. AUGAGNEUR

- Excusés : G. BEAUCHAMP, J. BOILLOT, G. COMMEAU, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, N. PEYRAT, R. ROCHAY

#### Principaux sujets abordés :

- Journal « Nos Chasses » du mois d'Août 2022
- Proposition de partenariat de Decathlon
- Visite de l'exposition de Monsieur Chambrey
- Fête de l'été 2022

### Réunion du 18 juillet 2022

- Présents : G. BEAUCHAMP, A-P. BRULIARD, B. CROUZET (en visio), E. PERNIN, J-P. VOISIN, P. GAULTIER et V. AUGAGNEUR

- Excusés : E. GUILLON, P-L. GONDRAS

#### Principaux sujets abordés :

- Journal « Nos Chasses » du mois d'Août 2022
- Revue « La chasse en Saône et Loire en 2021 »
- Participation aux fêtes estivales
- Proposition de Florine ROUTIER pour supports de communication
- Proposition commerciale du JSL

### Réunion du 28 septembre 2022

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP (en visio), A-P. BRULIARD, B. CROUZET (en visio), F. DIGOY, G. GUYOT, J-P. VOISIN, P. GAULTIER et V. AUGAGNEUR

- Excusé : R. ROCHAY

#### Principaux sujets abordés :

- Fête Chasse et campagne de Bresse sur Grosne
- Fête de l'agriculture à Montbellet
- Fête de la ruralité à Saint Usuge
- Retour sur le Journal « Nos Chasses » du mois d'Août 2022
- Retour sur la revue « La Chasse en Saône et Loire en 2021 »
- Futur site internet
- Supplément du JSL
- Mobil faune
- Partenariat avec les lycées hôteliers
- Espace Adhérents

### Réunion du 28 octobre 2022

- Présents : E. GUILLON, A-P. BRULIARD, B. CROUZET (en visio), F. DIGOY, G. GUYOT, J-P. VOISIN, P. GAULTIER et V. AUGAGNEUR

#### Principaux sujets abordés :

- Présentation de Tom Sivignon (stagiaire)
- Futur site internet
- Partenariat avec les lycées hôteliers
- Projets 2023
- Journal « Nos Chasses de mars 2023 »
- J'aime la nature propre
- Game Fair 2023
- Salon de la chasse de Rambouillet
- Guide pratique « premiers secours aux chasseurs et à leurs chiens »

### Réunion du 18 novembre 2022

- Présents : E. GUILLON, F. DIGOY, P-L. GONDRAS, G. GUYOT, J-P. VOISIN, P. GAULTIER et V. AUGAGNEUR

#### Principaux sujets abordés :

- Journal « Nos Chasses » de février 2023
- Partenariat avec les lycées hôteliers
- Futur site internet
- Concours agricole départemental à Paray le Monial
- J'aime la nature propre

# Les associations de chasse spécialisées s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

## Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge



UNUCR

La fierté du devoir accompli.

Présente depuis plus de 25 ans en Saône et Loire la délégation UNUCR compte huit conducteurs de chiens de sang qui interviennent sur l'ensemble du département à la demande des chasseurs dans le but de retrouver le gibier blessé lors d'une action de chasse.

Ils peuvent également être sollicités suite à une collision routière avec du grand gibier, dans le cadre des opérations menées par les lieutenants de louveterie ou encore par les agents de l'OFB pour des contrôles de tir.

### Bilan de la saison 2022/2023

À l'heure où ces lignes paraissent, le bilan de la saison n'a pas été finalisé. Cependant,

on notera un léger infléchissement des demandes d'intervention en début de saison.

La majorité de celles-ci concernent le sanglier (76 %) alors qu'il se prélève plus de chevreuils que de sangliers en Saône-et-Loire. Les taux de réussite sont plus élevés pour les recherches concernant notre petit cervidé (35 % contre 25 % pour le sanglier).

Nous reviendrons vers vous pour le détail dans "Nos Chasses" du mois d'août.

L'UNUCR 71, c'est aussi, grâce notamment, à des partenariats signés avec la FDC 71 :

- Une sensibilisation sur l'intérêt de la recherche au sang et des contrôles de tir lors des formations des candidats aux permis de chasser organisées par la FDC. Nombreux sujets sont abordés tels que l'amélioration de son tir pour être plus efficace et moins blesser, le comportement responsable à adopter avant, pendant et après son tir, la recherche des indices et leurs significations lors des contrôles de tir, la recherche au sang, le dressage des chiens de sang, etc.

Ce sont plus d'une centaine de candidats par an qui sont formés en plusieurs sessions.

- L'organisation d'une épreuve officielle de recherche au sang, généralement en juin, dans la forêt de la Ferté, se déroule sous l'égide de deux juges de la Société Centrale Canine.

Des candidats venus de toute la France se présentent à ces épreuves et tentent d'obtenir le précieux sésame qui leur permettra de devenir conducteur agréé. D'ores et déjà nous vous donnons rendez-vous le 3 juin 2023.

- La participation à différents salons ayant pour thème la nature et/ou la chasse. Notre présence se matérialise par un stand avec animations vidéos portant sur la recherche

au sang et son environnement, le contrôle de tir, la balistique, le gibier.

- L'aide aux chasseurs qui souhaitent devenir conducteur de chien de sang en les accompagnant dans les démarches officielles, en les conseillant dans le choix d'un chiot, en organisant des séances d'entraînement du chien et du maître par le biais du parrainage par un conducteur expérimenté.

- Une commission technique relative au développement de la recherche du grand gibier blessé et à l'éventuelle aide matérielle aux conducteurs va se constituer au sein de la FDC 71.

Il est à noter que la FDC 71 remplacera gratuitement le dispositif de marquage d'un gibier retrouvé par un conducteur agréé après au moins 400 m de pistage. À cet effet le conducteur signera un document qui sera complété et envoyé à la FDC par le chasseur.

### L'avenir de la recherche au sang

L'UNUCR a été reconnue "Association d'utilité publique" depuis juin 2022.

Un premier pas a été franchi. Désormais les adhérents et les donateurs pourront déduire de leurs revenus une partie des cotisations et dons versés à l'association.

### Des bénévoles dévoués

Nos conducteurs sont des bénévoles qui font le maximum pour répondre aux demandes de recherches qui leurs sont adressées, et parcourent parfois de longues distances en véhicule pour satisfaire ces demandes. Ils ne sont pas défrayés par la Fédération des Chasseurs comme semblent le croire certains. Il arrive parfois qu'ils ne puissent donner suite à toutes les sollicitations.

Les conducteurs sont seuls décisionnaires de

la poursuite ou de l'arrêt d'une recherche. Ils connaissent parfaitement le travail de leur compagnon et passent ensemble de nombreuses heures sur le terrain par tous les temps. Ils savent rester humbles. Alors, ils méritent mieux que des doutes et réflexions désobligeantes émis sur la qualité de leur travail, par certains "chasseurs", lorsque la recherche n'a pas abouti.

La chasse est avant tout un moment de partage, d'échange et de convivialité.

### La recherche au sang partie intégrante de l'action de chasse et de son éthique :

La recherche au sang d'un gibier blessé ne constitue pas un acte de chasse en soi, mais elle fait partie intégrante de l'action de chasse et de son éthique.

Son développement contribuera à servir la chasse.

Plus que jamais, nous invitons ceux qui sont attirés par cette discipline cynotechnique exigeante mais passionnante à rejoindre notre équipe qui saura vous accueillir et vous épauler.

**Daniel DIDIER,**  
Délégué Départemental UNUCR 71  
Tél. : 06 65 65 35 42  
Mail : danielpierre.didier@bbox.fr

La liste et les coordonnées des conducteurs de Saône-et-Loire et des départements limitrophes sont disponibles sur le site de la FDC 71 (rubrique Découverte de la chasse – Associations de chasse spécialisée) et sur notre site internet UNUCR 71 (<https://patrickjaillet4.wixsite.com/unucr71>)

## Club National des Bécassiers Saône-et-Loire



À l'heure de la rédaction de cet article, la saison est loin d'être terminée! Elle restera particulière, avec une migration tardive, un automne d'une extrême douceur, des feuilles qui hésitent à tomber, un coup de froid intense mais bref en décembre et en ce mois de janvier des températures presque printanières... reste un mois et demi et tout peut encore arriver.

Les échos des bécassiers bourguignons font état d'une bonne présence d'oiseaux, souvent compliqués, méfiants, fuyants... le travail des chiens n'en est que plus intéressant!

Le Morvan est bien pourvu depuis début novembre et la pression de chasse tend à augmenter avec en plus des locaux, des chasseurs/bécassiers venus parfois de loin.

Le Parc Régional est depuis 20 ans le lieu d'un suivi d'une petite population nicheuse, avec une population hivernante régulière et fidèle; le baguage avec les reprises d'oiseaux bagués depuis parfois plusieurs années en atteste.

Conscient de l'impact de la chasse, les 4 CNB bourguignons, sous couvert du CNB

BFC réfléchissent à la mise en place d'une « charte du bécassier » laquelle sera en accord avec l'esprit du CNB, chasser certes, mais avec « raison et respect ». Le PNRM qui est le partenaire incontournable de la chasse sur ces magnifiques espaces sauvages était dans l'attente de propositions. À la date d'aujourd'hui, la rédaction se peaufine, elle sera une proposition pour tous les bécassiers responsables et soucieux d'assurer la pérennité de ces migrateurs parfois « sédentaires ». Les présidents de chasse seront associés à travers cette charte pour inciter les bécassiers à s'en saisir... Courant mai/juin 2023, ils seront aussi sollicités pour une nouvelle opération de comptage croule sur l'ensemble des points retenus dans le PNRM, tous les chasseurs intéressés peuvent contacter les FDC, le CNB ou le Parc pour de plus amples renseignements.

**P. AUZEIL,**  
Président du CNB 71  
Vice-président du CNB BFC  
Tél. : 06 18 79 08 90  
Mail : pauzeil71@orange.fr



B. Diem

Quand l'oiseau mordoré prend son envol.

# Les associations de chasse spécialisées s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

## Association de Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB)



### Récit d'une recherche ordinaire

Un dimanche midi, nous rentrons d'une recherche non aboutie sur un sanglier. (Il sera tué par la même équipe la semaine suivante avec une patte abîmée.)

Dans la voiture, le téléphone sonne.

- Salut, nous avons blessé un sanglier ce matin, tu peux venir ?
- Oui, il a été tiré à quelle heure ?
- Aux environs de 10 heures.
- Ça marche ! Le temps d'arriver et d'aller à l'endroit du tir, 4 heures se seront écoulées, la piste sera froide.

Arrivé à la cabane, le tireur est très optimiste. « Son sanglier » est coffré, c'est certain malgré qu'il n'ait pas trouvé d'indice sur le lieu du tir. Les autres chasseurs présents sont plus réservés. « Il n'y a pas d'indice », « Tu t'es déplacé pour rien ».

Arrivé à l'endroit du tir, le chasseur a très bien balisé, et c'est rare, sa place et l'endroit où il a tiré le sanglier. Une compagnie est passée au poste avec un mâle identifié en dernier. Au tir, ce gros mâle, fait un tour sur lui-même et part derrière la compagnie.

Mon teckel est conduit à l'endroit du tir et il prend sans hésiter la coulée de la compagnie et nous faisons une centaine de mètres sans trouver le moindre indice. Malgré toute la confiance que j'ai dans mon chien, le doute s'installe, quand, miracle, il me montre une

goutte de sang, une tête d'épingle, mais c'est un indice. Le mâle a quitté la compagnie et marche seul maintenant. Nous arrivons dans une clairière, une bécasse s'envole, je la suis du regard et j'entends le tireur dire « c'est un tronc d'arbre devant ? ». Le « tronc d'arbre » lève les oreilles, se met debout et rentre dans le bois. Nous n'avons pas le temps de tirer. Il est effectivement très gros.

Après plus de trois kilomètres de poursuite, le tireur commence à douter. Mon chien lui ne doute pas et nous arrivons sur un chemin. OSFART (mon teckel) se met au ferme, le sanglier est devant nous sous une « tête de chêne », il se lève et part lentement, à bout de force. Le tireur peut l'achever. Il s'agissait effectivement d'un très beau sanglier. La balle est entrée dans la cuisse et est ressortie devant les côtes. Sans notre intervention cet animal serait mort dans d'atroces souffrances.

Belle réussite, super travail de mon chien et beaucoup de remerciements au tireur pour son insistance pour cette belle recherche.

Cela démontre bien qu'il faut toujours aller au bout de l'acte de chasse. Lorsqu'il y a un doute n'hésitez à faire appel à un conducteur agréé.

**Régis LONGUET,**  
Tél. : 06 43 49 77 71  
Mail : [arggb.idf.bourgogne@orange.fr](mailto:arggb.idf.bourgogne@orange.fr)



Ce joli sanglier a pu être retrouvé grâce à la ténacité du conducteur et de son auxiliaire.

Vous pouvez également visiter notre site internet :  
<http://arggbiledefrancebo.wixsite.com/arggb-idf-bourgogne>

## Bécassiers de France



La lecture d'ailes permet de se faire une idée de la classe d'âge et donc de la qualité de la reproduction.

Bécassiers de France annonce la signature d'une convention entre BDF et la Fédération Nationale des Chasseurs portant sur le développement d'une application d'intelligence artificielle permettant de discriminer l'âge d'une bécasse (jeune/adulte) par la simple lecture d'une photo d'aile, réalisée sur smartphone, en action de chasse ou lors des baguages. Le pourcentage de jeunes donne une indication sur la qualité de la reproduction. En effet, comme une bécasse pond 4 œufs, on peut considérer qu'il y a en moyenne un « déchet » de 1 poussin pour aléas (prédation, risque du voyage...) cela fait donc environ 3 jeunes qui nous arrivent pour

2 adultes, soit en moyenne  $3/5 = 60\%$  de Jeunes. Si les aléas sont réduits à zéro, le pourcentage de jeunes peut alors atteindre en moyenne  $4/6 = 66\%$ , mais cela est rare. Avec  $50\%$  on est en droit de se poser des questions et d'être vigilants, il n'y a que 2 jeunes pour 2 adultes,  $60\%$  est le ratio moyen que nous considérons comme normal.

C'est pourquoi notre réseau active depuis sa création des soirées lecture d'ailes pour permettre aux bécassiers passionnés de remonter de l'information à travers des applications à leur disposition comme la saisie en ligne. Mais Bécassiers de France souhaitait

depuis plusieurs années fournir aux adhérents des ADB et au monde bécassier un outil simple, sur smartphone, permettant d'accompagner leurs analyses d'âge sur les bécasses qu'ils prélèvent à la chasse. Nous sommes naturellement intéressés aux outils d'analyse d'images utilisant des réseaux de neurones et nous avons mandaté l'un des membres de notre CA (Christophe BARD Président de l'association départementale des Bécassiers de l'Ain) pour étudier la faisabilité d'un tel outil.

Il est rapidement apparu que les particularités des ailes de bécasses, avec des différences très marquées entre adultes et juvéniles devraient permettre d'effectuer efficacement la discrimination jeune/adulte en se limitant à l'analyse de la partie externe de l'aile. Cette analyse pouvant être conduite, immédiatement, en situation de chasse (sur oiseau mort) ou de baguage (sur oiseau vivant) à partir d'une simple photo de l'aile déployée prise par un smartphone.

Convaincus de la pertinence de notre démarche, et après avoir étudié des pistes d'un développement interne nous avons, courant septembre 2022, envisagé de contacter une société lyonnaise spécialisée pour chiffrer le coût de développement d'une telle application.

En parallèle, la lecture de la presse spécialisée, et les contacts que nous avons avec les associations départementales de chasseurs de gibier d'eau, nous ont permis de comprendre, que l'outil développé par la FNC et l'ANCGE pour l'analyse d'âge et de genre de certaines

espèces d'anatidés possédait les fonctionnalités que nous souhaitions. Dans ce contexte, il aurait été particulièrement contre-productif de chercher à développer notre propre application et nous avons convenu de contacter la FNC pour voir dans quelle mesure nous pourrions apporter notre contribution.

Un contact de très grande qualité a été établi avec la direction scientifique de la FNC et il est apparu que nous pourrions apporter une contribution significative pour le développement d'un module complémentaire bécasse en extension de celui existant pour les anatidés. Pour commencer on doit créer une base de données de référence et ce en récoltant sur le terrain des photos d'ailes de bécasses dès la saison en cours.

La plupart des présidents d'ADB se sont portés volontaires pour compiler de l'information à travers des photos de chasseurs BDF. Et par la même de faire en sorte que ce projet et cette convention soient une réussite. Ceci permettra de faire aboutir au développement d'un outil résolument moderne simple d'utilisation.

**Pascal REPITON,**  
Président de BDF France  
Tél. : 06 78 60 10 06  
Mail : [repiton.pascal@becassiersdefrance.com](mailto:repiton.pascal@becassiersdefrance.com)

Contact pour la Saône-et-Loire :  
**Pierre LANGLOIS**  
Tél. : 03 85 81 45 58  
Mail : [langloispierre@yahoo.fr](mailto:langloispierre@yahoo.fr)

# Association des Piégeurs Agréés de Saône-et-Loire (APASL)



Participation de l'APASL à la formation piégeage de la FDC 71 de juin 2022.

Amis (es) Piégeurs et Chasseurs meilleurs vœux 2023,

Une longue période d'incertitude sanitaire semble dernière nous c'est le vœu le plus cher que l'on peut espérer pour cette année 2023, mais la prudence reste de rigueur.

L'assemblée générale est prévue le samedi 22 avril à partir de 9 heures à la salle des fêtes de PIERRECLOS, j'espère vous retrouver nombreux à cette occasion. Cette assemblée générale est l'occasion de pouvoir faire le point sur nos différentes activités de l'année écoulée et de vous fournir les pièges que vous nous avez commandés. Je vous remercie de respecter les dates pour les commandes afin d'être certain de pouvoir récupérer vos pièges le jour de l'AG.

L'activité de piégeage est restée très active tout au long de l'année 2022, les neuf points de collectes des preuves de captures de juin en sont encore une fois la preuve. Cette année 2023, la liste des ESOD du groupe deux sera renouvelée par le Ministère pour les trois prochaines années cynégétiques.

Un très gros travail pendant quatre années pour récolter les données a été fait par tous,

piégeurs, chasseurs, déterreurs et les différentes structures du monde agricole. Le personnel de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire a débuté l'élaboration du dossier en 2021 et l'a finalisé en décembre 2022, avec les services de la Direction Départementale des Territoires. Que toutes les personnes, par leur travail accompli, en soient ici remerciées pour espérer garder une liste aussi complète que les années précédentes. Cette nouvelle liste deux sera valable du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026.

Ce travail pour garder l'activité de piégeage permet la reconnaissance du bon sens rural qui manque de plus en plus à nos opposants.

Les piégeurs actifs, chasseurs et déterreurs qui participent à la régulation des espèces occasionnant des dégâts sont reconnaissants du soutien des institutions départementales et régionales et les remercient.

Une formation piégeur est prévue les 10 et 17 juin 2023. Pour les personnes qui veulent s'inscrire, voir le catalogue de formation en page jointe et sur le site de la FDC 71.

Les collectes de preuves de captures sont déjà organisées voir le tableau pour les lieux et dates (page 4).

Bonne motivation pour votre année de piégeage 2023.

Bien cordialement.

**Jean-Paul VOISIN,**  
Président de l'APASL  
Tél. : 06 73 09 80 99  
Mail : jean-paulvoisin@orange.fr

# Association Départementale pour la Chasse et la Gestion du Petit Gibier



Le gibier roi pour l'amateur de plumes.

Nous serions heureux de vous accueillir à la prochaine assemblée générale de l'Association départementale pour la chasse et la gestion du petit gibier en Saône-et-Loire qui se tiendra le samedi 15 avril à 9 heures à Lugny-les-Charolles (salle Saint Martin).

Nous évoquerons différentes thématiques afin d'obtenir une piste de travail pour la saison 2023/2024.

À l'ordre du jour : bilan financier, présentation du bureau, orientations de travail et questions diverses.

Nous finirons par une collation. Afin d'avoir une organisation des meilleures, merci de confirmer votre présence au 06 08 24 66 33.

Merci et portez-vous bien.

**Rémi Rochay, Le président**

*S'équiper Partager Voyager Rencontrer*

## Du 24 au 27 mars 2023

**PARC DES EXPOSITIONS**

**L'ÎLE L'AUMÔNE  
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY  
78200 MANTES-LA-JOLIE**

► Autoroute A13 sortie N°11 /



# Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

[www.salondelachasse.com](http://www.salondelachasse.com) / +33 (0)1 34 78 98 44



# CALLOD

armurerie

1 000 m<sup>2</sup>  
dédiés à votre passion

3  
armuriers professionnels

500  
armes neuves

300  
armes d'occasion

Tunnel de tir  
50 mètres

Sanglier  
courant

## PACK FRANCHI\*

Carabine Franchi Horizon  
+ Nikko Stirling 1-4x24



ou Nikko Stirling 3-12x56



- + Housse
- + Bretelle
- + Boite de Balles SAKO
- + Montage Réglage
- + Casquette

**999 € le pack**



Retrouvez nos sélections  
de silencieux

## PORTES OUVERTES

les 12, 13 et 14  
Mai 2023

Promo, Nouveautés, Concours  
Sanglier Courant

### Adresse :

Chemin du Champ Poly  
39570 COURLAOUX  
Sortie d'autoroute n°8 A39

### Téléphone :

03 84 47 28 36  
[www.armurerie-callod.fr](http://www.armurerie-callod.fr)